

**Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires**

**Université des
Sciences Sociales
Grenoble II**

**Institut d'Etudes
Politiques**

**DESS Direction de
projets culturels**

Mémoire

ANNEXES

**Projets de construction et développement en réseau pour les
bibliothèques publiques de Saint-Etienne et Montréal :
la recherche d'un nouvel équilibre**

Evelyne DUPESSEY

sous la direction de Françoise LEROUGE
Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires

1991

1991

M

H

Annexes

ANNEXE 1



28087 / Annexes

TARENITAIZE : UN QUARTIER EN EVOLUTION

UNE BIBLIOTHÈQUE OUVERTE SUR L'AVENIR

La future Bibliothèque municipale centrale sera dotée des moyens techniques les plus perfectionnés les plus récents

Saint-Etienne qui concerne le p... Une toute nouvelle bibliothèque sera dotée de techniques et à hauteur par... La nouvelle bibliothèque sera dotée de documents...

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A Tarentaize

La vieille bibliothèque municipale de l'avenue de la Libération appelle un changement. Un nouveau lieu pour la construction a été retenu à Tarentaize, ce qui, avec la réalisation de logements de la Saïem achèvera l'aménagement de l'îlot.

On avait tout d'abord prévu de transférer la bibliothèque à la place du musée. Mais un bâtiment neuf sera finalement moins onéreux et plus fonctionnel.

Pour la désignation du maître d'œuvre, un concours d'ingénierie et d'architecture sera lancé.

UNE BIBLIOTHÈQUE Pour Terrenoire

Après la rénovation de son centre, Terrenoire va être dotée prochainement d'une bibliothèque, annexe de la bibliothèque municipale.

Elle sera installée dans les mètres carrés sociaux des nouveaux bâtiments rénovés.

UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

On pourra dans le futur consulter de chez soi la liste des ouvrages

INFORMATIQUE
La révolution de l'interactivité

Les services techniques de Saint-Etienne présentent le système révolutionnaire de la future bibliothèque

Si la T.G.B. - qui lui trouvera un plus beau nom? - semble devoir être construite par les Français, la Bibliothèque de Saint-Etienne, par un grand architecte danois.

Le réseau câble qui est en cours de pose sera technique de base. Sur le plan technique, la bibliothèque sera équipée d'un système permettant de consulter de chez soi toute la collection de livres disponibles. Le réseau câble qui est en cours de pose sera technique de base. Sur le plan technique, la bibliothèque sera équipée d'un système permettant de consulter de chez soi toute la collection de livres disponibles. Le réseau câble qui est en cours de pose sera technique de base. Sur le plan technique, la bibliothèque sera équipée d'un système permettant de consulter de chez soi toute la collection de livres disponibles.

LE CABINET ARCH REMPORTE LE CONCOURS

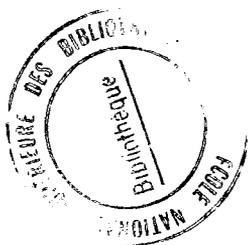
Il a travaillé en collaboration avec un architecte danois.

Larsen est en France
Chelot, Philippe Atchouff, et son frère danois Larsen ont remporté le concours d'architecture. Quatre équipes ont participé au concours. Le cabinet danois Larsen est en France.



Présentation de la future bibliothèque municipale de Saint-Etienne

UN OUVRAGE EN CHANTIER



BIBLIOTHÈQUE DE TARENITAIZE
Saint-Etienne fait du charme à Paris

Le Maire de Saint-Etienne

Mot du Maire

Bibliothèque Municipale

L'aube du 21ème Siècle se prépare dès aujourd'hui.

Notre ambition avec la nouvelle Bibliothèque Centrale est d'en faire bien entendu un point de diffusion du savoir et de la culture en même temps qu'un lieu de loisirs et de distraction pour le tout proche 21ème siècle. La mise en oeuvre des moyens de communication les plus modernes la mettront en relation avec l'Université et tous les partenaires culturels stéphanois ainsi qu'avec les grandes institutions nationales et internationales.

Au traditionnel Conservatoire du savoir se joindra ce lieu de diffusion de l'information sous toutes ses formes et vers tous les publics.

Avec ce vaste projet -parmi tant d'autres- Saint-Etienne se tourne résolument vers l'avenir.

François DUBANCHET

REPERES CHRONOLOGIQUES:

1830 : ouverture de la Bibliothèque municipale au public.

1959-60: la BM à l'Hôtel Colcombet.

1960: première bibliothèque de lecture publique.

1966: Beaulieu première annexe de lecture publique.

1969: bibliobus "adultes".

1970: acquisition du bâtiment Saint-Frères: première bibliothèque pour la jeunesse.

1973: création du Prêt aux Enseignants.

1981: annexe de La Cotonne.

1982: annexe "vidéothèque" à la Maison de la culture.

1983: annexe de Solaure.

1984: annexe de Carnot.

1985: bibliobus "jeunes".

1988: annexe de Terrenoire.

PROCHAINES ETAPES entre 1991 et 1993: annexe "Campus" ;

nouvelle centrale (Tarentaize).

Réseau: interconnexion des catalogues BM-ets MUNICIPAUX-BU-ISCG-EASE...et ?

Le 27 Novembre 1986

Projet de construction d'une Bibliothèque Centrale
sur le quartier de Tarentaize.

1. Locaux actuels

La Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne a actuellement son implantation centrale dans deux bâtiments sis 3, rue du Lt Morin et 16, Avenue de la Libération. Ces deux immeubles mal raccordés, aux salles réparties sur de trop nombreux niveaux, aux circulations compliquées, présentant une superficie totale de 2 600 m², ne permettent plus depuis de nombreuses années d'assurer les fonctions que doit remplir une Bibliothèque.

Pour mémoire :

- Magasins trop petits, mal chauffés, mal aérés, difficiles d'accès (mauvaises conditions de conservation) ;

- Salles publiques trop petites, manque de places assises, manque d'ouvrages en libre accès ;

.../...

- Aucun accès de plein-pied mais au contraire deux étages à monter pour la Bibliothèque enfant, un étage pour la Bibliothèque d'étude, ...

- Aucune communication entre les différents services publics ;

- Manque de place pour créer les nouveaux services que le public est en droit d'attendre ;

- Absence de garage pour les Bibliobus.

Tous ces principaux inconvénients font de la Bibliothèque Municipale un service dont la gestion est gourmande en personnel sans pour autant assurer des prestations satisfaisantes pour le public.

2. Projets antérieurs

Cette situation était déjà pressentie en 1964 ! En 1973, un projet de construction d'une Bibliothèque de 5 500 m² à Centre II était lancé... En 1981, une implantation de la Bibliothèque Municipale dans les locaux des Ets GIRON était envisagée... En 1986, le transfert de la Bibliothèque dans les locaux devant être libérés au Musée a été étudié puis abandonné.

Pendant ce temps, la situation a continué de se dégrader.

Actuellement, la Ville de Saint-Etienne dispose d'une Bibliothèque Centrale qui, à sa gestion informatisée près, donne plus l'image d'une Bibliothèque du siècle dernier que d'un service d'information ouvert sur l'avenir.

.../...

3. Les missions d'une Bibliothèque

Une Bibliothèque Municipale est un service à double vocation : pédagogique et culturelle.

Pédagogique sans se substituer aux établissements d'enseignements mais en leur fournissant l'information nécessaire au cursus scolaire ou à la formation continue.

Culturelle car les domaines d'intérêt du public se diversifient en même temps que la notion de culture devient moins élitiste.

4. Rôle de la Bibliothèque Centrale

Outre la centralisation de la gestion des tâches techniques liées au fonctionnement de l'ensemble des annexes et des bibliobus, la Bibliothèque Centrale a un certain nombre de missions spécifiques à remplir.

4.1. Conserver

A la différence des Bibliothèques de quartier, qui ont une fréquentation de proximité et des documents adaptés à un public non spécialisé, la Bibliothèque Centrale a pour vocation de conserver le patrimoine documentaire de la ville. Celui-ci est constitué autant par le fonds ancien (manuscrits, incunables, ouvrages rares) que par toute la documentation d'intérêt local et l'ensemble des fonds à finalité d'étude qui sont conservés depuis le début du 19^e siècle.

La bonne conservation de ces importantes collections suppose des aménagements appropriés :

- magasins fonctionnels, à température constante pour les collections les plus fragiles et permettant de stocker divers types de documents (journaux, imprimés, microfilms, etc...)

.../...

- magasins particuliers assurant la mise en valeur des fonds les plus homogènes (fonds Guitton, fonds Massenet)

- ateliers pour l'entretien de ces documents.

4.2. Communiquer

Ces collections sont la véritable mémoire de la ville mais pour être vivante cette mémoire doit être accessible. La Bibliothèque Centrale doit en conséquence offrir des conditions de consultation satisfaisantes pour son public. Cela suppose :

. Services publics

- Des salles assez vastes, bien éclairées, faciles d'accès et spécialisées en fonction du type de documents qu'elles donnent à consulter ou du type de public qu'elles visent. (Salles d'informations générales, salle du fonds ancien, salles de prêt, secteur enfants, secteur audiovisuel, etc...).

. Services semi-publics

- Des salles de travail de faible capacité destinées aux classes ou aux chercheurs et une salle de réunion (conférences, cours, accueil de visites, etc...) ainsi que des locaux destinés à des activités particulières.

- Des cabinets de travail découpés dans des salles plus vastes.

- Des services assurant le confort des usagers (consigne, cafeteria).

.../...

Dans tous les cas, il ne faut pas oublier que le nombre d'utilisateurs quotidiens de la Bibliothèque Centrale varie actuellement de 400 à 800, nombre qui ne pourrait que croître si le public était accueilli dans de meilleures conditions.

4.3. Informer

Les pratiques culturelles et sociales évoluent. Traditionnellement, les Bibliothèques n'accueillaient que des étudiants ou des emprunteurs de romans. Depuis quelques années, les besoins du public en matière de documentation changent. Le livre n'est plus le seul support de l'information, les journaux occupent une place de plus en plus grande et aussi les nouveaux média (vidéogrammes, phonogrammes, C.D. rom, micro-fiches, banques de données).

Si l'on ne souhaite pas que la Bibliothèque ne soit plus dans quelques prochaines décennies que le conservatoire des vieux papiers, il convient de penser dès aujourd'hui - et nous sommes en retard en regard de réalisations déjà effectives - à y intégrer toutes les techniques nouvelles touchant au transfert de l'information et à sa diffusion.

Dans l'avenir, la mission des Bibliothèques sera de permettre l'accès à l'information quel que soit le support sur lequel cette information sera inscrite. Dans le même temps, elles resteront des lieux d'échange autour desquels se développeront des activités de loisir.

C'est pourquoi, dans la perspective de la construction d'un bâtiment neuf, il faut prévoir une structure la plus souple possible permettant une adaptation des locaux aux évolutions des techniques documentaires et aux transformations des pratiques culturelles du public.

.../...

5. Ménager l'avenir.

Construire une Bibliothèque pour le prochain siècle, c'est plus faire preuve d'imagination que donner dans le gigantisme.

L'avant-programme déjà proposé a été conçu en tenant compte de l'activité et des besoins actuels de la Bibliothèque Municipale sans pour autant extrapoler à trop long terme.

Il est certain que dans les années à venir le stockage de l'information exigera de moins en moins de place, en revanche le besoin en surfaces publiques tendra à s'accroître : il faut autant de place pour consulter un terminal d'ordinateur que pour lire une encyclopédie.

Il est plus important d'avoir un bâtiment fonctionnel qu'une "Cathédrale de la Culture" comme Bordeaux, Nîmes ou Villeurbanne qui programment respectivement des Bibliothèques de 20 000, 16 000 et 5 500 m².

Pour toutes ces raisons, il est éminemment souhaitable que le personnel de la Bibliothèque Municipale soit étroitement associé à toutes les étapes de la réalisation du projet en cours.

Le 27 Janvier 1987

Le Conservateur,

à

Monsieur le Directeur Général des Services
Techniques

S/Couvert de Monsieur le Secrétaire Général

FL/IR 36/87

J'ai été surpris d'apprendre aujourd'hui qu'une réunion avait eu lieu Lundi 26 Janvier entre les élus municipaux et les Services Techniques dans le but d'étudier la construction d'une nouvelle Bibliothèque Municipale Centrale.

Comme je ne pense pas souhaitable qu'un service municipal soit totalement tenu à l'écart des projets le concernant, je souhaiterais être informé officiellement de toutes les opérations touchant à la Bibliothèque Municipale dont j'ai la responsabilité.

Je regrette que ce soit la deuxième fois en trois semaines que les Services Techniques envisagent le projet de future bibliothèque en des réunions diverses sans rien en communiquer au service concerné.

F. LARBRE

BIBLIOTHEQUES FRANCAISES VISITEES

APPRECIATIONS QUALITATIVES

CAEN

- + Bibliothèque bien gérée. Personnel très qualifié (1 agent sur 2 titulaire d'un diplôme professionnel)
- + Grandes heures d'ouverture
- + Grande diversité des services offerts
- + Architecture sobre et fonctionnelle
- + Circulations faciles
- + Système de gestion informatique (C.L.S.I) très ouvert et efficace

NANTES

- Bâtiment peu fonctionnel
- Services publics répartis sur un trop grand nombre de niveaux
- Communications peu rapides entre les services internes et les services publics
- Solutions de fonctionnement archaïques
- + Un point très intéressant :
Une régie vidéo distribuant les programmes en n'importe quel lieu de la Bibliothèque à la demande des utilisateurs

MULHOUSE

- + Un bâtiment assez fonctionnel mais qui a dû intégrer une construction ancienne préexistante
- Circulations difficiles entre les magasins et les salles publiques
- Absence de contrôle de la circulation du public (aucun système antivol)
- + Salles publiques très vastes avec une très importante documentation en libre accès
- Système de gestion informatique dépassé.

VILLE
DE
SAINT-ÉTIENNE



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

B. P. 25

42001 SAINT-ÉTIENNE Cédex

Tél. : (77) 32.35.44

FL/IR

SAINT-ÉTIENNE. Le 19 Juin 1987
3, rue Lieutenant-Morin

BIBLIOTHÈQUES DANOISES

VISITES DU 9 AU 15 JUIN 1987

Outre les services centraux communs aux Bibliothèques danoises, huit Bibliothèques Municipales ont été visitées dans un rayon de 80 kms autour de COPENHAGUE ; bibliothèques situées dans des communes de 14 000 à 70 000 habitants (voir Annexe).

BILAN

DES POINTS TRES POSITIFS :

Les Bibliothèques danoises sont assurément beaucoup plus développées que les Bibliothèques françaises sur tous les points suivants.

- IMPLANTATIONS : Bibliothèques toujours placées dans des sites agréables (parcs, jardins) et à proximité des grands axes de circulation.
Pour une commune de 50 000 habitants on trouve en moyenne :
 - 1 Centrale (3500 m²)
 - 2 Annexes (1200 m²)
 - 1 Bibliobus
- ARCHITECTURE : Toujours très soignées les réalisations sont confiées à des architectes réputés, la Bibliothèque doit être un équipement qui attire l'attention.
- SUPERFICIES OFFERTES : Centrale et annexes additionnées donnent une moyenne de 0,1 m² / habitant.

.../...

- COLLECTIONS : Les Bibliothèques offrent un choix d'environ 7 livres / habitant. S'y ajoutent les collections de disques, cassettes, photos.
- PERSONNEL : Entre 1,3 et 0,7 postes / 1000 habitants. 1 poste sur 2 est pourvu par un Bibliothécaire qualifié.
- BUDGET : Les communes danoises consacrent en moyenne, 270 F / an / habitant au fonctionnement de leurs Bibliothèques.
- FREQUENTATION : 50 % des adultes et 95 % des enfants fréquentent les Bibliothèques danoises.
- ACTIVITE : Les Bibliothèques prêtent 17 livres / an / habitant.
- DIVERSITE DES SERVICES OFFERTS :
 - Ils ne laissent de côté aucun public
 - portage à domicile pour les handicapés
 - enregistrement livrés à domicile / aveugles
 - prêt de disques, cassettes, méthodes de langues, collections de diapos.
 - large diffusion d'informations locales et pratiques
 - reprographie gratuite des documents de la Bibliothèque

DES DIFFERENCES IMPORTANTES

Toutefois des problèmes propres aux Bibliothèques françaises ne se posent pas dans les Bibliothèques danoises où :

- Les fonds anciens ne sont pas conservés dans les Bibliothèques publiques
- La conservation des fonds désuets ou obsolètes est assurée à l'échelon national.
- Le catalogage et l'équipement des documents est effectué par un service central national.
- La communication et le stockage des ouvrages en magasin est tout à fait exceptionnelle.

Le 4 Mars 1988

Le Conservateur,

à

Monsieur le Maire

S/Couvert de Monsieur le Secrétaire Général

FL/IR 131/88

OBJET : Bibliothèque Centrale de Tarentaize

J'ai l'honneur de vous communiquer une rapide synthèse des analyses des projets proposés pour la future Bibliothèque Centrale par les architectes retenus.

Après une étude approfondie des quatre projets, deux apparaissent se détacher manifestement, abstraction faite de toute considération de coût.

Celui du cabinet ARCN associé à l'architecte danois LARSEN présente une architecture très séduisante mais n'a suivi que de très loin les exigences du programme proposé. Il a cependant le mérite d'offrir un vaste espace très flexible, ce qui pourtant fait aussi sa faiblesse : des circulations très difficiles à contrôler. En l'état du projet, ce bâtiment ne saurait fonctionner sans exiger un personnel nombreux (17 agents présents simultanément pour un fonctionnement minimum). Pour être utilisé dans de bonnes conditions, ce projet devrait être repris par son concepteur avec le souci de répondre de façon satisfaisante à toutes les questions formulées ci-joint.

Le projet des cabinets GRANET - DAUDEL et CIMAISE répond très précisément aux contraintes du programme en proposant des solutions de fonctionnement originales et astucieuses. En l'état, il n'y aurait que de légères modifications (évoquées dans les questions ci-
.../...

jointes) à y introduire pour en faire un équipement très fonctionnel et économe en personnel (12 agents présents simultanément pour un fonctionnement minimum). Les points faibles de ce projet résident essentiellement dans une apparence extérieure un peu austère et de peu évidentes possibilités d'extension à long terme.

Je tiens à votre disposition toutes les pièces qui ont servi à l'analyse des différents projets.

F. LARBRE

Le 4 Mars 1988

A N N E X E
REUNION DU 11 MARS 1988

FL/IR 131/88

QUESTIONS AUX ARCHITECTES

ARCH. - LARSEN

REZ-DE-CHAUSSEE.

- 1°) Quel est le traitement envisagé pour mettre en conformité l'entrée et les accès aux surfaces de service (cafeteria, librairie, sanitaires, expositions) avec les exigences du programme en matière de contrôle des circulations ?
- 2°) Comment éviter que l'accès aux services enfants n'implique la traversée de toutes les surfaces publiques de la Bibliothèque.?
- 3°) Superficie de la salle de travail ?
- 4°) Il s'agit d'un espace incontrôlable : est-ce possible d'y remédier
- 5°) Communications entre les magasins et la salle de travail peu satisfaisantes (monte-livre excentré). Est-il possible d'y remédier ?
- 6°) La salle des fonds anciens n'a aucune communication directe avec les magasins. Comment l'établir ?
- 7°) L'équipement en pare-soleil des surfaces vitrées Sud et Ouest est-il prévu ?

.../...

8°) Existe-t-il un type de vitrage qui mette à l'abri des actes de vandalisme ?

9°) De combien l'adoption d'un mobilier spécifique augmenterait-elle le coût d'équipement de l'ensemble ?

ETAGE.

10°) Pourquoi un coin public en plein milieu des surfaces administratives et techniques ?

11°) Comment éviter l'ensoleillement des locaux techniques et atelier audio-visuel ?

SOUS-SOL;

12°) Possibilité d'aménager un quai latéral dans la garage ?

13°) Le magasin semi-public n'a pas d'accès direct vers l'extérieur ni d'éclairage naturel. Est-ce aménageable ?

14°) Possibilité de communication entre les parkings et le magasin semi-public.?

15°) Comment assurer une meilleure distribution en magasins et entre les magasins et les surfaces publiques ?

Au cas où ce projet serait retenu, le concepteur s'engage-t-il à donner une réponse satisfaisante à toutes ces questions ?

VILLE DE SAINT-ETIENNE
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Tél. : 77.32.35.44

Conception : - HENNING LARSENS, Architecte, Copenhague.
- ARCH S.A. d'architecture, Saint-Etienne.

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Etienne
- Service des Bâtiments Communaux.

Maîtres d'oeuvres : - ARCH S.A.
- Ville de Saint-Etienne
S.E.E.T. - Services Techniques Municipaux

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE CENTRALE

Fiche Technique

EMPLACEMENT : Quartier de Tarentaize
angle rues Marthourey et Jo Gouttebarge.
Un terrain de 3 700 m².

BATIMENT : 6 000 m² environ sur 3 niveaux utiles.
2 500 m² " " d'emprise au sol.

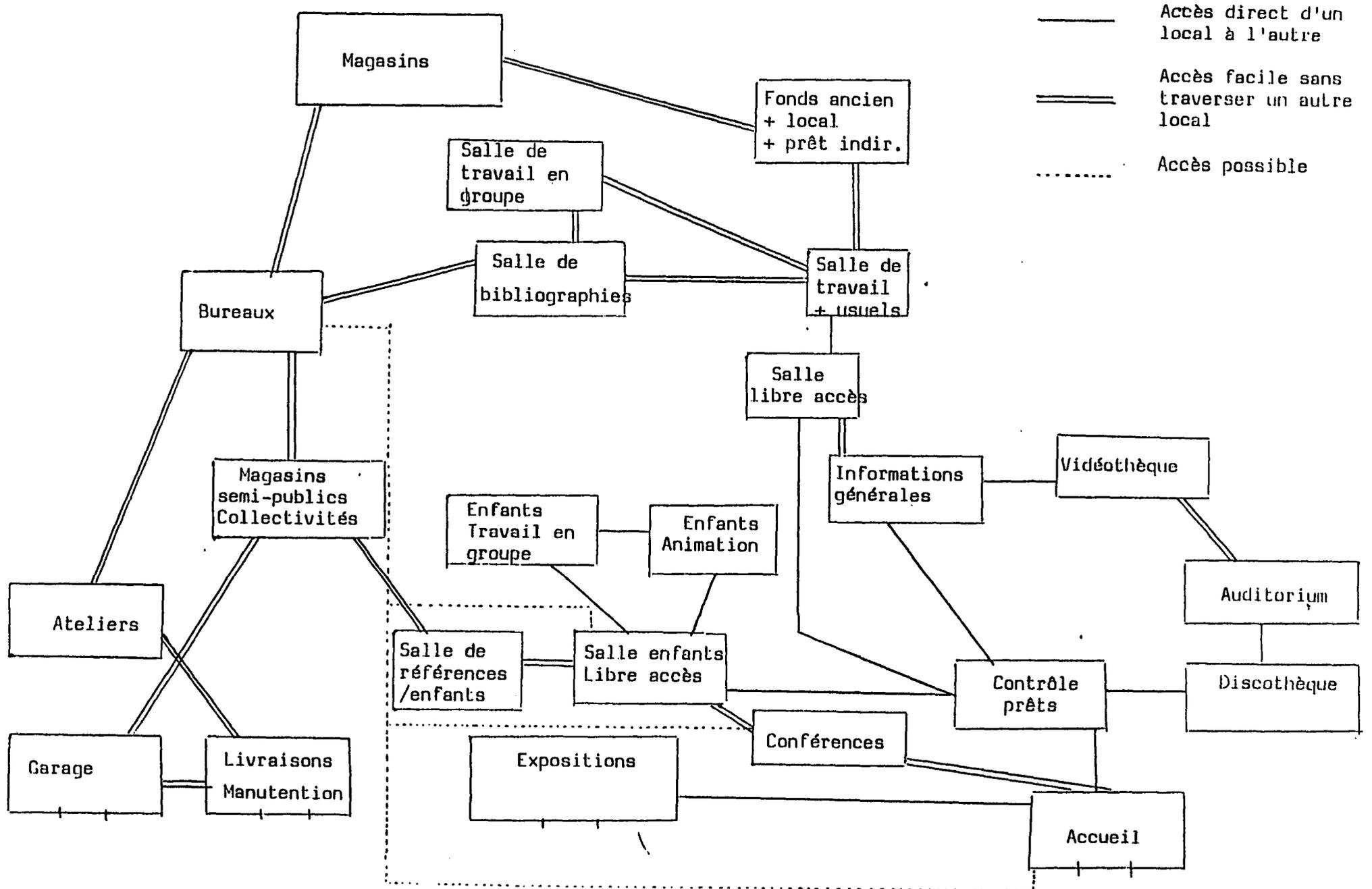
LOCAUX PUBLICS : 3 000 m² environ.
600 places assises environ.
100 000 documents en libre accès (capacité)
700 usagers accueillis simultanément

STOCKAGE : 250 000 documents (capacité)

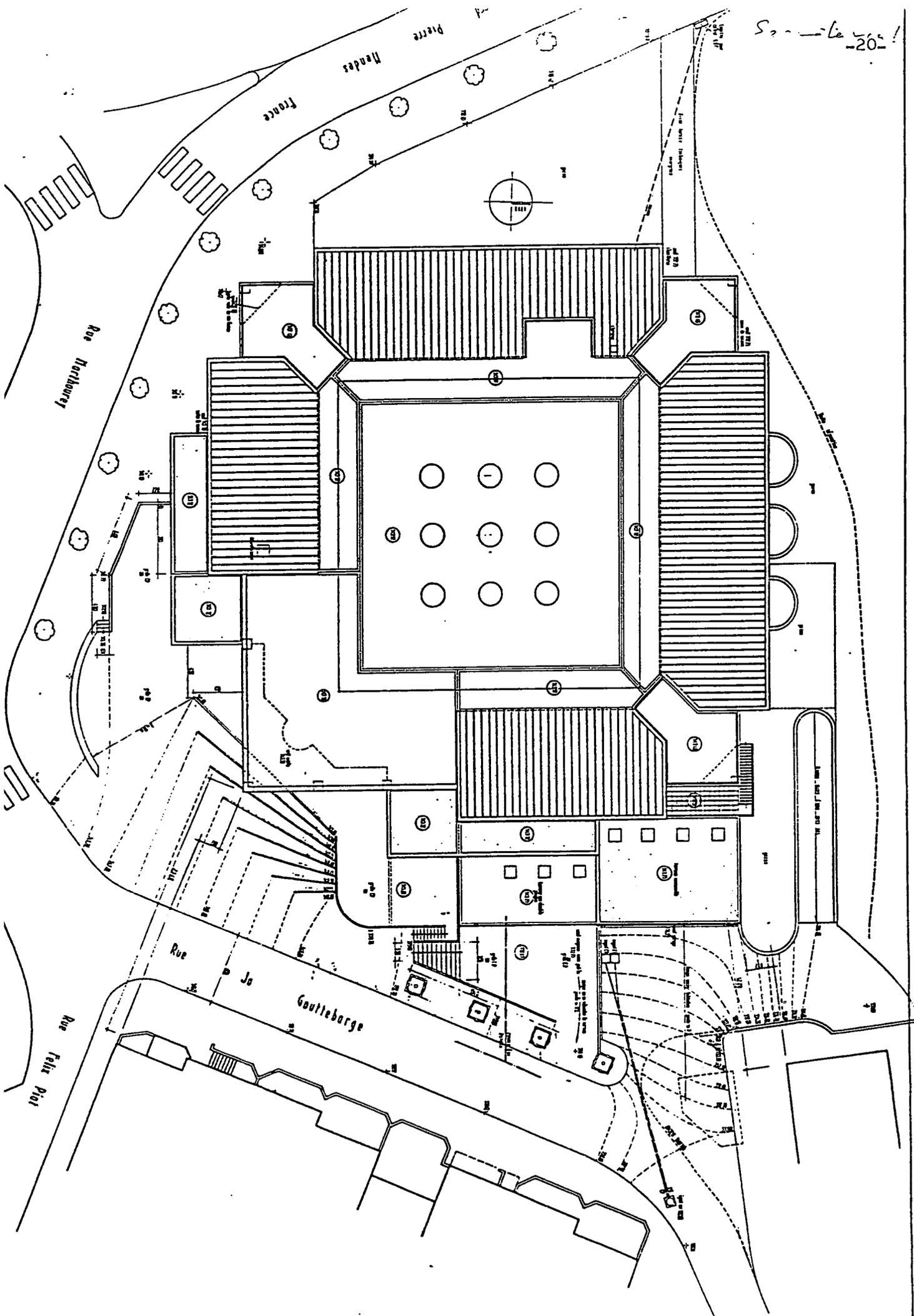
MEDIA : Livres, périodiques, phonogrammes, vidéogrammes et tous les supports d'information numériques ou analogiques (C.D.R.O.M., D.O.N., etc ...)

Gestion informatisée en réseau avec toutes les bibliothèques de la Ville.
Système de communication interactive.

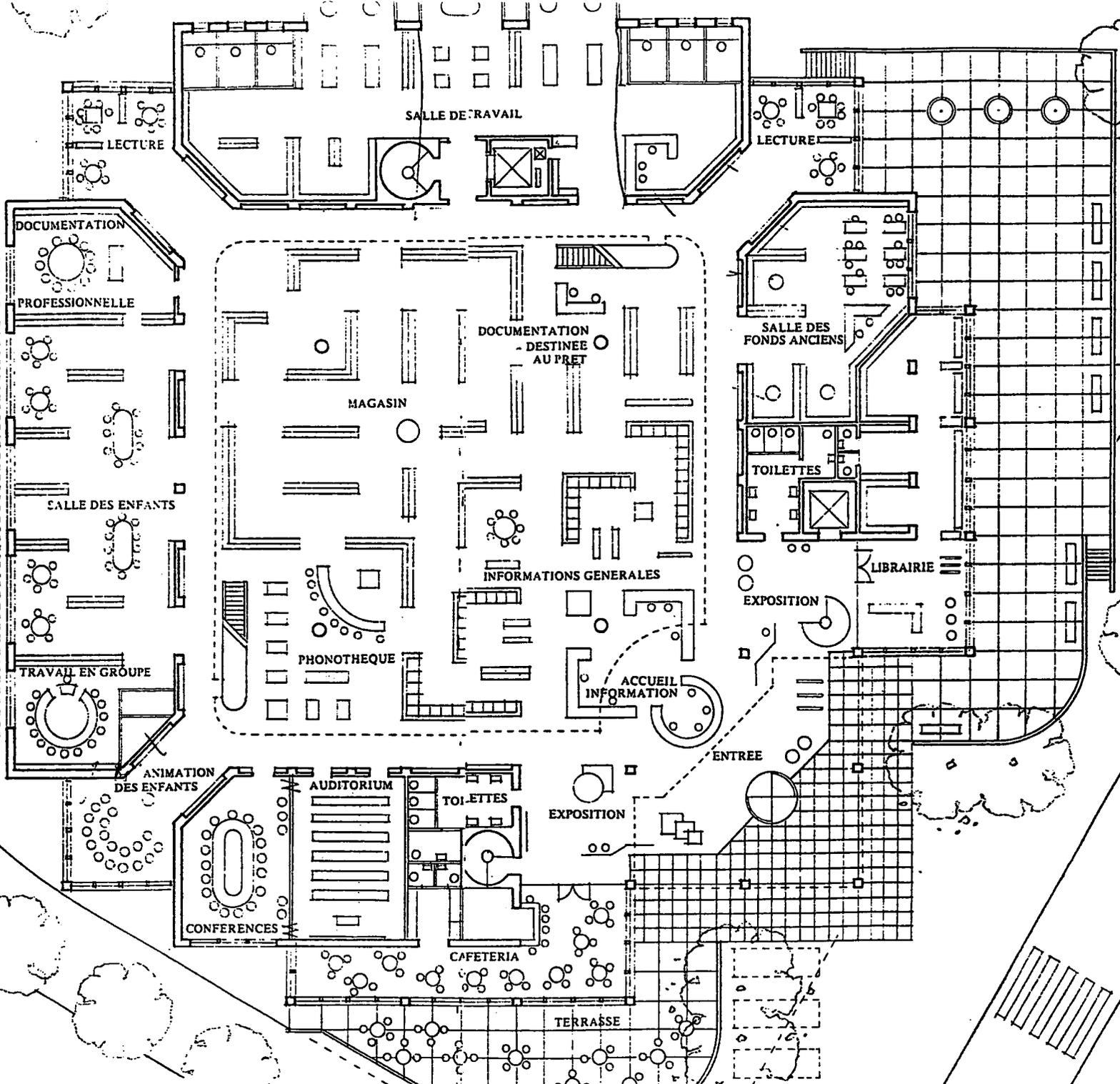
ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT



Saint-Etienne - 20!



VILLE DE SAINT ETIENNE MAIRIE SERVICE DE L'URBANISME		BIBLIOTHEQUE CENTRALE A. R. G. O. C. S.A. d'Architecture		PLAN DE MASSIF CENTRAL SPACE 1/1000	
No. de Contrôle: 533		Date: 1953		533 01	



DOCUMENTATION

PROFESSIONNELLE

SALLE DES ENFANTS

TRAVAIL EN GROUPE

ANIMATION DES ENFANTS

CONFERENCES

SALLE DE TRAVAIL

MAGASIN

PHONOTHEQUE

DOCUMENTATION DESTINEE AU PRET

INFORMATIONS GENERALES

ACCUEIL INFORMATION

AUDITORIUM

CAFETERIA

EXPOSITION

TERRASSE

LECTURE

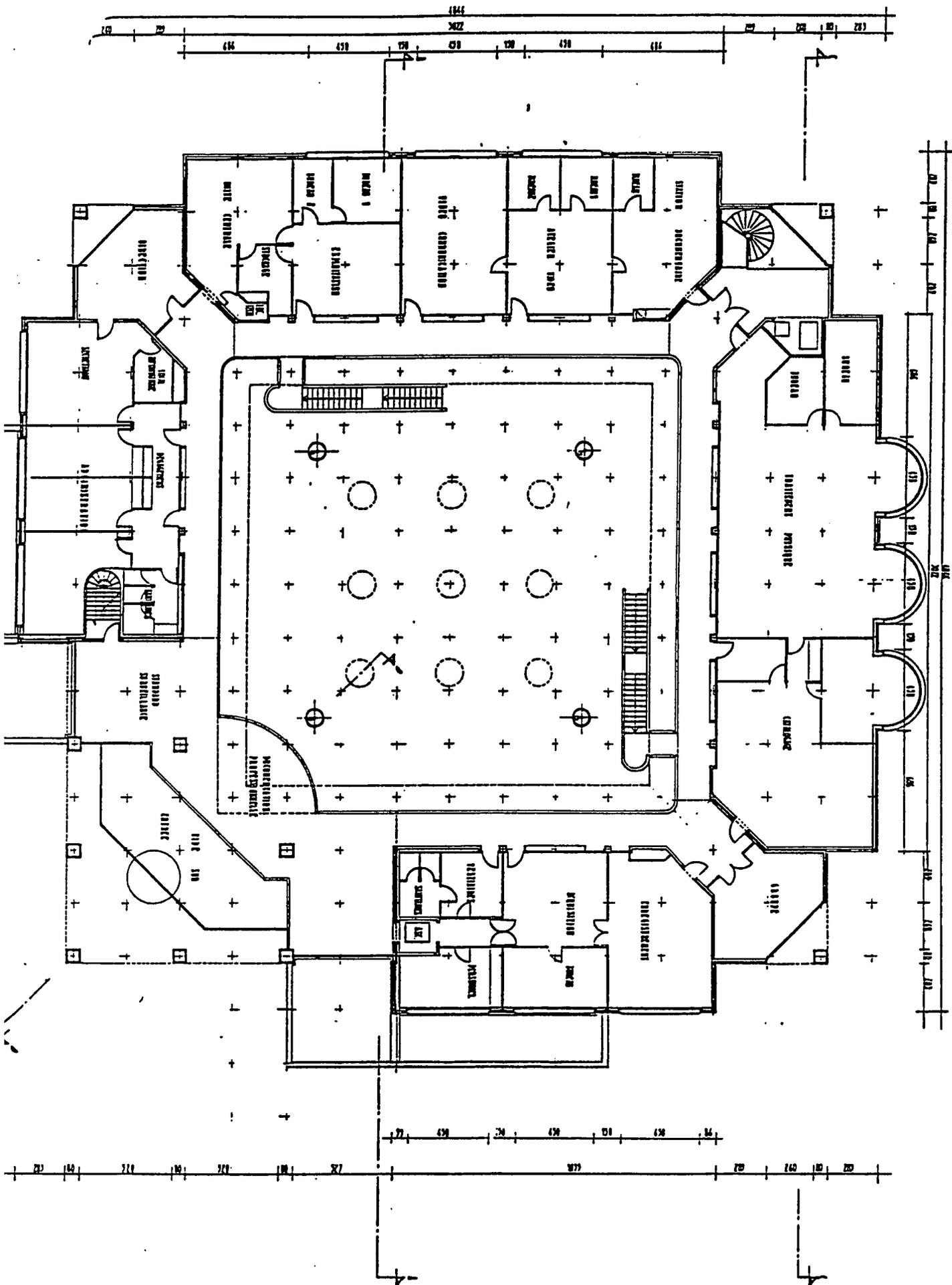
SALLE DES FONDS ANCIENS

TOILETTES

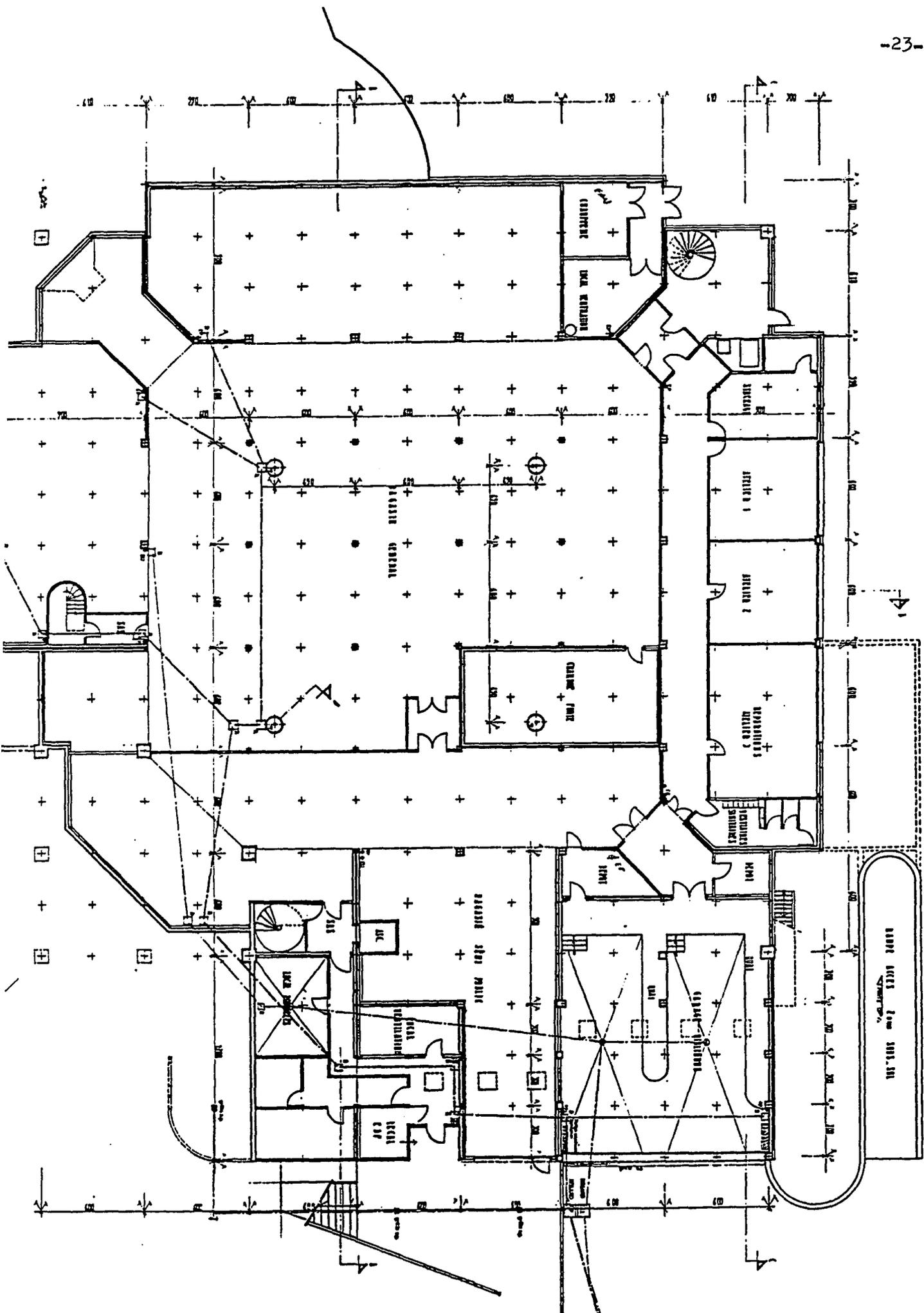
LIBRAIRIE

EXPOSITION

ENTREE



CABINET DEVILLE Bernard LEVY SROLE SOCOTEC		VILLE DE SAINT ETIENNE		BIBLIOTHEQUE CENTRALE		PREMIER ETAGE	
				A.R.C.H. s.a. d'architectes		17 / 18 / 19 / 20 / 21 / 22 / 23 / 24 / 25 / 26 / 27 / 28 / 29 / 30 / 31 / 32 / 33 / 34 / 35 / 36 / 37 / 38 / 39 / 40 / 41 / 42 / 43 / 44 / 45 / 46 / 47 / 48 / 49 / 50 / 51 / 52 / 53 / 54 / 55 / 56 / 57 / 58 / 59 / 60 / 61 / 62 / 63 / 64 / 65 / 66 / 67 / 68 / 69 / 70 / 71 / 72 / 73 / 74 / 75 / 76 / 77 / 78 / 79 / 80 / 81 / 82 / 83 / 84 / 85 / 86 / 87 / 88 / 89 / 90 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95 / 96 / 97 / 98 / 99 / 100	
				333		05	



E CABINET DEVILLE TE BERNARD LEVRE E CENTRALE SOCIÉTÉ		VILLE DE SAINT ETIENNE		BIBLIOTHEQUE CENTRALE		PREMIER SOUS SOL	
				A.R.C.H. s.a. d'architecture		CHRISTIAN EGCK ARCHITECTE	
				MAISON LAURET TOMBEURIN & C ARCHITECTE ASSISTANT		17/10/58 1/100	
				LAMBERT ARCHITECTE ASSISTANT		533 03	

Cette réunion a été organisée par Monsieur CANIVET qui en a informé Monsieur LARBRE. Monsieur ROSSETTI et moi-même avons donc été prévenus par Monsieur LARBRE.

J'ai immédiatement fait part à Messieurs les Architectes de mon étonnement quant à l'absence de convocation à cette réunion de travail organisée par eux-mêmes pour la mise au point du projet.

J'ai également précisé à nouveau que le représentant du Maître d'Ouvrage était bien le Service Entretien des Bâtiments Communaux, que le but recherché était de construire une bibliothèque qui soit à la pointe de la technique, qui convienne à l'utilisation que l'on veut en faire et qui soit conforme à l'idée donnée par Monsieur LARBRE.

Par ailleurs, j'ai demandé à Monsieur CANIVET d'organiser des réunions de travail plus fréquentes afin que le Service puisse participer à l'élaboration du projet et qu'il n'ait pas à découvrir au dernier moment un projet terminé sur lequel on ne peut plus apporter d'éventuelles modifications.

J'ai rappelé aussi que le calendrier administratif prévoyait la sortie du D.C.E. par Messieurs les Architectes le 15 octobre.

La réunion s'est poursuivie par l'examen détaillé de chaque niveau :

2) PLAN DU SOUS-SOL

Il s'avère que la rampe pour la descente du bibliobus doit être modifiée en raison de la longueur du car. Monsieur KOCK devra vérifier avec l'un des chauffeurs des bibliobus le rayon de braquage.

- Monsieur LARBRE précise que la largeur du quai situé au bas de la rampe des bibliobus peut être réduite à 2,00 m.

- La pente maximum tolérée par les bibliobus peut aller jusqu'à 12 ou 14 % (renseignement vérifié au garage).

- Le Service devra s'informer pour savoir à qui appartient la rampe actuelle qui sera commune à l'immeuble LOGIREL et à la bibliothèque.

- Le Service devra fournir à Monsieur CANIVET le plan cadastral de la zone.

- Il est rappelé aux Architectes que le local des bibliobus doit être ventilé et fermé par une porte pleine soit à effacement latéral, soit à enroulement horizontal (portail du type "SECTIONAL").

- Monsieur LARBRE précise que la hauteur utile du bibliobus est de 3,50 m. Monsieur COMPEAU vérifiera quand même auprès du garage.

- Monsieur LARBRE signale que la hauteur maximum du quai doit être de 0,80 m.

- Pour permettre le passage du bibliobus, il serait nécessaire de surélever le plancher couvrant le local des bibliobus qui se trouve être à l'étage au-dessous de la bibliothèque "Enfants".

.../...

Bibliothèque Centrale Tarentaize

Originalité du projet :

1- Architecture : conception tout à fait neuve en France d'un service de Bibliothèque qui intègre au même niveau tous les types de services et de documents offerts au public.

2- Informatique de gestion : Budget 6 Millions de Francs.

Objectif : Faire travailler sur le même système informatique de gestion (catalogage, prêt, etc...) toutes les Bibliothèques de la Ville (municipales et d'enseignement supérieur).

Cette intégration de ressources documentaires dispersées entre des établissements administrativement distincts est la véritable originalité du projet, 1er de ce type en France.

3 - Communication interactive : Budget 10 Millions de Francs.

Les supports de l'information sont de plus en plus diversifiés: papier, vidéodisques ou cassettes, microformes, bandes magnétiques, supports à lecture optique (D.O.N, C.D. ROM)

Objectif : automatiser la communication de tous ces nouveaux supports de façon à ce qu'aucun intermédiaire humain ne s'interpose entre l'utilisateur et l'information qu'il recherche.

De partout consulter les documents vidéos ou numériques comme si l'on était à proximité de la source.

Lien entre : L'informatique de gestion (catalogues)

Les automatismes de communication (fourniture et lecture)

Le système expert (suivi des processus)

4- Courants faibles-systèmes experts : budget 2 Millions de Francs.

La complexité des matériels et automatismes mis en place suppose la réalisation d'un système expert de diagnostic de panne.

UNE BIBLIOTHEQUE "INTELLIGENTE"

UN PROGRAMME

La décision de construire une nouvelle bibliothèque relevait non seulement de la volonté de disposer d'espaces plus vastes pour les activités traditionnelles d'une bibliothèque, mais aussi du souci d'intégrer dans ce nouvel équipement les services les plus modernes en matière de documentation ainsi que tous les acquis des récents développements techniques relatifs à la gestion électronique d'un bâtiment.

La Bibliothèque Municipale et les services techniques de la Ville, après une année d'analyse des besoins stéphanois, d'étude des solutions proposées, en France ou à l'étranger, et de réflexion sur l'avenir des bibliothèques dans le contexte changeant des médias et des modes de télécommunications, ont élaboré le programme d'une bibliothèque ouverte à tous les supports d'informations, d'aucuns diraient une médiathèque. Il fallait donc concevoir un bâtiment d'environ 6 000 m², se partageant également entre des surfaces publiques et des services internes, incluant aussi bien un garage pour des bibliobus qu'une chambre forte pour des documents rares et précieux et garantissant de bonnes conditions de conservation et de communication à des documents aussi variés que des livres ou des microfilms, des parchemins médiévaux ou des supports magnétiques.

Au-delà de ce souci, maintenant largement répandu, de réaliser une bibliothèque multi-média, le programme incluait l'exigence d'en faire un "bâtiment intelligent". Cette notion de "bâtiment intelligent" qui influence de plus en plus la conception des immeubles industriels ou commerciaux procède de l'application de l'électronique à la gestion de la sécurité, de l'énergie et des communications du bâtiment concerné. Cela suppose un système de télésurveillance contrôlant les accès et les circulations intérieures et une régulation automatique des échanges thermiques et des éclairages.

.../...

Un bâtiment intelligent doit de plus permettre une utilisation très modulable de l'espace et intégrer un réseau de communication interne, téléphone, informatique, accessible en n'importe quel point de la construction sur des postes de travail polyvalents.

Ces exigences imposaient de recourir à un projet architectural original et, à l'automne 1987, le Conseil Municipal a lancé un concours d'architectes.

UN CONCOURS

55 agences d'architectures, locales, nationales et internationales, se portèrent candidates pour réaliser cette opération, seulement 4 d'entre-elles furent admises à concourir. L'analyse des esquisses qu'elles remirent en Février 1988 fit retenir le projet du cabinet stéphanois ARCH associé à l'architecte danois HENNING LARSENS déjà auteur en Scandinavie de bibliothèques très remarquables.

Le principal intérêt de ce projet, outre ses réelles qualités esthétiques, est de proposer un bâtiment de structure simple, bien éclairé, et dont les surfaces facilement modulables ne sont nullement figées dans une affectation à un usage trop précis.

La dimension "bâtiment intelligent" de l'opération est confiée à la maîtrise d'oeuvre du service Energie (S.E.E.T.) des services techniques municipaux.

UNE NOUVELLE CONCEPTION DE LA COMMUNICATION

La Bibliothèque Centrale de Tarentaise ne sera pas un silo de livres auxquels les lecteurs n'auraient accès que par l'intermédiaire du personnel de la Bibliothèque. Toute sa conception s'inscrit dans une perspective de libre accès généralisé et cela pour toutes les sortes de documents disponibles.

.../...

Les supports de l'information se sont beaucoup diversifiés depuis quelques années. Les imprimés, livres et périodiques, et leurs dérivés, les microformes, ne sont plus les seuls vecteurs d'une information qui maintenant peut être stockée sous forme numérique ou analogique sur des supports magnétiques ou à lecture optique. Les vidéodisques ou vidéocassettes, les disques optiques numériques, les C.D.-R.O.M., les bandes magnétiques sont autant de supports qui témoignent de cette diversité.

La lecture d'un livre suppose une manipulation physique de l'objet livre. La lecture du contenu d'un disque optique ou tout autre support audio-visuel se fait sur un écran et n'exige pas du tout que le lecteur ait préalablement manipulé l'objet disque ; l'important est qu'il puisse s'installer devant un écran et visualiser le contenu du document qui l'intéresse sans avoir à décider si l'information qu'il reçoit provient d'un magnétoscope, d'un ordinateur ou d'un lecteur de disques compacts. Toutes ces procédures physiques de communication peuvent être traitées par des automatismes et notre souci est qu'elles soient transparentes à l'utilisateur de la Bibliothèque et donc que toutes ces sources d'information différentes soient intégrées dans un même équipement plutôt que juxtaposées.

Le seul objectif n'est pas de rendre tout le savoir de la Bibliothèque disponible pour tous à l'intérieur d'un bâtiment, accessible par choix direct sur des rayons ou par sélection dans des catalogues informatisés. Cette opération s'intègre dans un projet global de mise en commun de toutes les ressources documentaires de la ville de Saint-Etienne. Grâce à un système informatisé, il sera possible dans quelques années, depuis n'importe quelle bibliothèque de la ville, municipale ou universitaire, de connaître les ressources de toutes les autres bibliothèques : on comprend aisément le gain de temps pour les étudiants et les chercheurs, et le renforcement du potentiel documentaire que cette opération permettra pour chaque établissement qui pourra plus facilement se spécialiser.

.../...

Au-delà des murs des principales institutions, ce sera à terme le grand public qui pourra accéder à ce service en mode vidéotex et, dans le même esprit, un certain nombre de partenaires privilégiés pourront, eux, consulter l'intégralité des informations, en textes ou en images, stockées sous forme numérique dans les mémoires de la Bibliothèque Centrale.

Une très large introduction de moyens électroniques ne va pas chasser pour autant les livres et les revues des bibliothèques car l'enjeu de cette opération n'est pas de chercher à paraître moderne en remplissant de technologies un lieu avant tout destiné au développement du savoir et des loisirs culturels. Au contraire, tous les nouveaux moyens de communication mis en oeuvre devront favoriser la plus large diffusion des documents stockés à la Bibliothèque en fournissant à chaque usager, de l'ingénieur à l'amateur de romans policiers, de l'étudiant avancé à l'élève de maternelle, l'information ou la distraction dont il a besoin sous la forme la plus adaptée à ce besoin.

UNE BIBLIOTHEQUE OUVERTE ET FERMEE

Cela pouvait sembler une gageure pour un architecte que de concevoir un bâtiment homogène capable d'abriter les activités très diverses que prévoyait ce programme de bibliothèque. Le paradoxe allait très loin puisque les nombreuses exigences du programme, souvent antinomiques, amenaient à demander aux architectes de concevoir une bibliothèque qui pût être à la fois ouverte et fermée.

C'est en rendant viable ce paradoxe que le projet ARCH-LARSENS s'imposa.

- Ouverte, la Bibliothèque l'est majestueusement par une entrée monumentale. Ses façades de pierre sont rythmées de fenêtres et de larges baies qui donnent de l'ensemble une impression de transparence. La principale surface publique intérieure, près de 1 000 m², est prolongée sur ses quatre angles par des perspectives qui traversent de part en part le bâtiment. Toutes les salles publiques bénéficient d'un éclairage naturel et seuls les magasins de conservation sont aveugles.

.../...

Mais l'entrée majestueuse est aussi une fermeture, point de passage obligé et facile à surveiller. Les façades largement vitrées ne laissent pas pour autant entrer le soleil, facteur de détérioration. Les grands espaces de libre circulation sont contrôlables d'un seul point et partout portes et cloisons vitrées peuvent fractionner les volumes sans établir d'opacité. La lumière naturelle pénètre partout mais en éclairage indirect provenant surtout du Nord.

Les services de la Bibliothèque sont ouverts à tous. Depuis le hall d'exposition jusqu'à l'atelier de micro-informatique, de la salle des fonds anciens jusqu'à l'auditorium, de la bibliothèque des petits enfants jusqu'à la documentation technique, tous ces services sont en continuité, sur un même niveau. Pourtant toutes ces salles à vocation spécialisée peuvent être isolées des autres services, ou même, comme la salle de conférence et l'auditorium, ouvertes sur l'extérieur quand la bibliothèque est fermée et fermées sur l'extérieur quand la bibliothèque est ouverte.

Aménagée pour répondre de façon indifférenciée aux besoins très variés des individus, elle est aussi équipée de locaux adaptés aux besoins collectifs de groupes ou d'institutions. Les lecteurs peuvent directement accéder à des fonds très importants dans tous les domaines fonds de livres, de revues, de phonogrammes ou vidéogrammes ; mais ils doivent passer par l'intermédiaire des bibliothécaires pour consulter les documents anciens ou fragiles pourtant stockés juste sous leurs pieds. Les micro-ordinateurs, les lecteurs de disques, sont en libre service, à condition de disposer d'un mot de passe.

A travers ses catalogues informatisés, consultables sur place et dans les autres bibliothèques stéphanoises, la Bibliothèque Centrale est le coeur d'un réseau de communication de l'information ouvert non seulement sur toute la ville mais aussi sur les serveurs nationaux ou internationaux.

Ouverte, cette nouvelle Bibliothèque l'est parce que facilement accessible et utilisable pour tous, et fermée parce que garantissant les meilleures conditions de protection et de conservation à la documentation qu'elle renferme. Ouverte avant tout sur l'avenir, en 1991.

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
VILLE DE SAINT-ETIENNE**

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRALE

**Le projet de communication interactive
et de système expert**

Le projet de la nouvelle Bibliothèque Municipale Centrale de Saint-Etienne ne se résume pas à une simple opération immobilière, même si, par ailleurs, cet aspect là est particulièrement soigné.

La grande originalité de ce projet est de vouloir réaliser une grande Bibliothèque multi-média où tous les supports de l'information soient intégrés, et non pas juxtaposés, et d'où il soit possible d'accéder à toutes les ressources documentaires disponibles tant au plan local que régional, national ou international.

La mise en oeuvre de ce projet suppose de satisfaire à trois grandes conditions :

- 1 - Utilisation d'un système informatisé de gestion bibliothéconomique performant.
- 2- Développement d'automatismes interactifs pour la communication des documents autres que les imprimés.
- 3- Réalisation d'un "Bâtiment intelligent", piloté par un système expert, pour donner toute leur efficacité aux moyens précédents.

1- Le système intégré de gestion bibliothéconomique offrira bien sûr un format de catalogage multi-média de type MARC et des interfaces avec les fournisseurs de notices bibliographiques.

De façon tout à fait novatrice, la possibilité de partager ce système de gestion bibliothéconomique est offerte par la Ville de Saint-Etienne à tous les établissements stéphanois à vocation documentaire, quel que soit leur statut administratif. Ainsi va se constituer un important réseau local (15 à 20 sites desservis, 120 à 150 terminaux) qui permettra la mise en commun de toutes les ressources documentaires locales.

Il existe actuellement sur le marché des systèmes répondant aux exigences formulées par le cahier des charges de cette opération d'informatisation en réseau.

2- Développer le prêt de documents autres qu'imprimés ne pose pas de véritables problèmes d'organisation du

service public à une bibliothèque. En revanche, la consultation sur place de supports de l'information de plus en plus diversifiés peut favoriser la création de secteurs spécifiques à un type de document et contribuer à une atomisation de la bibliothèque tant dans son fonctionnement que dans l'image qu'en acquiert le public.

Il est vrai que l'instrumentabilité de la lecture n'est pas consciemment perçue quand il s'agit de consulter des imprimés, mais qu'elle est en revanche fortement handicapante dès qu'il s'agit d'accéder à une documentation de type audio-visuel sur des supports variés.

Ainsi le parti a été pris de faire disparaître cette diversité des supports pour l'utilisateur qui a besoin d'accéder à une information. Le principe en est simple :

- L'utilisateur ayant identifié dans le catalogue de la Bibliothèque le document qui l'intéresse :

a) il est envoyé vers celui-ci par un ticket imprimé en donnant l'emplacement, s'il s'agit d'un livre ou d'un document A.V. destiné au prêt.

b) il est envoyé vers un écran de consultation où il peut visionner les images ou les données issues de vidéodisques, vidéocassettes, C.D.-R.O.M., D.O.N., sans avoir à se soucier de la manipulation de ces supports ni de leur chargement sur un lecteur qui sont assurés par des automatismes. (cf. le C.C.T.P. communication interactive). Les problèmes posés par les logiciels de pilotage sont bien sûr pris en compte.

Comme le bâtiment dispose également d'importants moyens de télécommunication (antennes paraboliques, réseau câblé local, téléphone numérique), on peut aussi facilement consulter dans ses murs des informations arrivant de sources extérieures, de même qu'on pourra diffuser vers l'extérieur sa documentation stockée sous forme numérique ou analogique.

3- L'intégration de tels services n'est pas concevable en dehors d'un "bâtiment intelligent" gérant électroniquement sa sécurité, son énergie, ses communications et son activité.

C'est la première fois en France que ce concept préside à la réalisation d'un bâtiment de bibliothèque.

Outre les aspects fonctionnels de cette approche commune à tous les types de bâtiments, dans le cas d'une bibliothèque elle permet d'enrichir considérablement les pratiques professionnelles :

- par la disponibilité d'importants réseaux de communications
- par un contrôle rigoureux et différencié des températures et des éclairages.
- par l'évaluation constante de l'utilisation d'un équipement par le public.

La définition et la réalisation du système expert destiné à commander toutes ces fonctions, tant bibliothéconomiques que de gestion immobilière, constitue de loin l'aspect le plus novateur du projet de la Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne.

VILLE
DE
SAINT-ÉTIENNE



SAINT-ÉTIENNE. le 16 janvier 1990
3.rue Lieutenant-Morin

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

B. P. 25

42001 SAINT-ÉTIENNE Cédex

Tél. : (77) 32.35.44

LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES STEPHANOISES

En 1994, à Saint-Etienne, en 20 points différents de la ville, 50 000 utilisateurs de bibliothèque pourront accéder en ligne à quelques 5 à 600 000 références localisées dans ces points de dessertes et représentant les fonds des bibliothèques municipales, des bibliothèques universitaires et d'une dizaine de bibliothèques spécialisées de statuts divers. Les lecteurs n'auront pas simplement accès à un catalogue collectif, qui sera d'ailleurs aussi consultable par télématique, mais à un véritable ensemble de bibliothèques intégrées offrant à leur public des services très diversifiés avec des conditions d'utilisation très homogènes. Tous ces établissements travaillant sur le même système informatique, il deviendra facile d'harmoniser les pratiques bibliothéconomiques et, pourquoi pas, mettre au point des politiques d'acquisition et conservation partagées.

1994, ce n'est pas de la prospective, c'est encore moins un projet aux échéances indéterminées. 1994-1995 c'est le délai fixé pour le complet achèvement d'une opération déjà largement engagée depuis deux ans à travers des procédures de travail en commun. Beaucoup plus de deux ans même, si l'on veut bien considérer que le concept de réseau a pu préexister aux moyens informatiques qui l'ont mis à la mode. On identifie trop facilement un réseau aux moyens de communication qui lui permettent de fonctionner.

.../...

Un réseau est certes un ensemble de liens mais cette définition suppose qu'il y ait des points à relier, des informations à échanger. Il me semble que l'idée de réseau, indépendamment des moyens, ne peut s'enraciner que dans une double volonté : volonté de travailler ensemble pour une poussière de points et volonté de transparence à l'égard de tous les autres points. Quelle que soit la puissance des outils mis en oeuvre, il n'y aura jamais de réseaux d'éléments clos et opaques.

D'un point de vue plus pratique, on peut se demander pourquoi un tel réseau de bibliothèques à Saint-Etienne ?

Depuis 1987 la bibliothèque municipale est entrée dans une phase de modernisation favorable à l'éclosion d'un tel projet. En même temps que se préparait l'opération immobilière de la nouvelle bibliothèque centrale, celle-ci s'intégrant dans une plus vaste opération d'urbanisme, la décision était prise de faire de cet équipement un véritable bâtiment intelligent (smart building) très original sur le plan des technologies de la communication. Il allait de soi de proposer aux élus municipaux de profiter de ce contexte pour fédérer les ressources des établissements documentaires municipaux (Bibliothèque Municipale avec ses 9 implantations, bibliothèque des Musées, des Archives, de l'Ecole des Beaux-Arts, de l'Ecole de Musique), proposition qui parut d'autant plus séduisante que les élus croyaient cette collaboration déjà effective.

De bonnes relations entre collègues et entre établissements existaient depuis longtemps avec la Bibliothèque Universitaire (devenue service commun de la documentation), la bibliothèque de l'Ecole d'Architecture (dépendant du Ministère de l'Equipement) et la bibliothèque de l'Ecole de Commerce (relevant de la Chambre de Commerce), ainsi ces établissements avaient travaillé à la constitution d'un catalogue collectif départemental de périodiques qui s'est ensuite fondu dans le C.C.N.

Il faut savoir aussi que l'Université Jean MONNET est une université récente qui s'est développée grâce à un soutien très actif de la Ville de Saint-Etienne. Elle compte maintenant plus de 10 000 étudiants tout en restant très intégrée dans le tissu urbain, économique et culturel,

à preuve son campus implanté en centre-ville. La Bibliothèque universitaire cherchant à étendre ses locaux et développer ses services, l'Université, qui aurait eu du mal à financer un système de gestion de bibliothèque normalisé et performant, n'a pas hésité à accepter la proposition municipale de partage du système intégré municipal, et la décision de s'informatiser en commun s'est donc prise sur la base de l'intérêt économique, économies d'échelles évidemment, et de la conscience qu'avaient les différents partenaires de contribuer ainsi au renforcement du potentiel documentaire local.

Dans les faits cela s'est traduit dès le printemps 1988 par l'élaboration du C.C.T.P. de l'appel d'offres pour la fourniture d'un système intégré de gestion de bibliothèque à la Ville de Saint-Etienne, élaboration qui s'est faite avec tous les partenaires concernés. Le dépouillement de l'appel d'offres, l'étude des propositions, les démonstrations, les visites, ont encore rassemblé en une demi-douzaine de groupes de travail spécialisés les représentants des institutions concernées. Par chance, ou plutôt par souci professionnel commun et identité de vue le choix des quatre institutions s'est porté sur le même fournisseur (Eté 1989).

Actuellement, en Février 1990, le nouveau système informatique est en cours d'installation dans les services de la Bibliothèque Municipale. L'étude d'implantation, le paramétrage, ont été également réalisés avec tous les partenaires du réseau de manière à ce qu'il n'y ait de surprise pour personne lorsque les établissements municipaux, les écoles d'architecture et de commerce, l'Université, se connecteront, respectivement à fin 1990, printemps 1991 et automne 1991. C'est seulement en 1992-1993 avec la mise en service concomitante de la nouvelle Bibliothèque Municipale Centrale et de l'annexe de lecture publique implantée dans la Bibliothèque Universitaire agrandie et rénovée que seront disponibles tous les moyens informatiques qui représenteront alors une configuration de près de 200 terminaux en ligne.

Le plus étonnant pourrait être que cette opération se soit montée jusqu'à maintenant sans autre formalisation que des courriers de déclarations d'intentions échangés entre la Ville, l'Université et les établissements d'enseignement supérieur. Si, pour le moment, il n'existe pas de contrat définissant les conditions administratives et financières de

cette coopération, c'est précisément parce que la volonté de travailler ensemble a préexisté à une réflexion sur les conditions juridiques de possibilité de cette opération : nous avons délibérément décidé de régler les problèmes techniques au fur et à mesure qu'ils se présenteraient. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucune idée sur l'administration future de cette coopération. Quelques grands principes ont été posés : ainsi la Ville supporte le surdimensionnement de l'Unité Centrale, mais chaque partenaire paie la capacité mémoire au pro-rata de celle qu'il utilise ; chaque partenaire achètera ses terminaux, les droits d'usage correspondants, et paiera ses coûts de télécommunication et la maintenance sur les matériels achetés en propre ; il est vraisemblable que la Ville demandera une participation aux frais d'exploitation et de maintenance de l'U.C. mais ils seront proportionnels au nombre de terminaux de chaque partenaire et d'autres formes de réciprocité qu'une participation financière seront certainement à envisager.

Voilà où en est actuellement le "réseau stéphanois", opération originale de réalisation d'un Consortium de Bibliothèques dont les besoins de toutes ont été pris en compte dès l'origine. Il est évident que ce réseau restera ouvert à d'autres établissements qui souhaiteraient s'y raccrocher, toutefois, n'étant pas "membres fondateurs", ils devront nécessairement s'adapter à des règles qui auront été définies sans eux. En matière de réseaux aussi il est préférable de construire ensemble plutôt que de vouloir rattacher ensuite des solutions hétérogènes.

Voir en annexes : Identifications, fonds et activité des différents partenaires extraits du CCTP de l'appel d'offres.

PROJET D'EXTENSION DE LA
BIBLIOTHEQUE DROIT-LETTRES INCLUANT
UNE ANNEXE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

PROJET DE 1 635m²

Mise en service en 1975 pour une population de 2 000 étudiants, la Bibliothèque Droit-Lettres doit aujourd'hui satisfaire les 6 000 étudiants du site Tréfilerie auxquels s'ajoutent ceux de l'Unité Pédagogique d'Architecture et les étudiants des différentes écoles supérieures de Saint-Etienne. Il convient également d'ajouter les personnes inscrites à la formation continue, ceux de l'Université pour tous, et les très nombreux enseignants du secondaire, souvent anciens étudiants de l'Université, qui continuent de fréquenter la Bibliothèque Universitaire et incitent leurs élèves de terminale à y rechercher leur documentation.

L'extension de la bibliothèque universitaire devait intervenir dans un délai de 5 ans. Après 13 années de fonctionnement, on assiste à une saturation des locaux qui fait qu'à certaines heures d'affluence les étudiants ne trouvent même plus de siège pour s'installer. Les difficultés sont d'autant plus importantes que la Bibliothèque de Saint-Etienne figure au premier rang parmi les bibliothèques universitaires françaises pour son taux de pénétration du milieu étudiant (87 % alors que la moyenne nationale est de 64 %) et son nombre de prêts par étudiant.

La réorganisation de la documentation du site Tréfilerie (regroupement des collections pour une meilleure gestion) a aussi entraîné une saturation des salles réservées au prêt et du magasin.

Enfin le manque de place nous empêche de développer l'utilisation des nouveaux supports d'enseignement que sont les vidéocassettes, les vidéodisques et les CDROM, il est urgent de créer une salle spéciale pour les accueillir.

Le public très nombreux qui fréquente la bibliothèque de l'université déplore très souvent de ne pas trouver dans ses collections des ouvrages de divertissement. La bibliothèque universitaire, parce qu'elle a un budget limité et qu'elle a pour mission principale d'acquérir la documentation nécessaire à l'enseignement et à la recherche de l'Université, ne peut faire face à cette demande, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il n'y a pas d'annexe de la bibliothèque municipale à proximité du site Tréfilerie.

C'est pourquoi, conscients de cette lacune, le Directeur de la Bibliothèque Municipale et la Directrice de la Bibliothèque de l'Université ont souhaité voir figurer dans le bâtiment d'extension de la bibliothèque universitaire une annexe de la bibliothèque municipale qui fonctionnera de manière autonome, mais aura une liaison interne avec la bibliothèque universitaire et des activités communes (animation, exposition...). Un lecteur de la bibliothèque municipale pourra consulter librement des documents de la B.U., l'inscription n'étant exigée qu'en cas d'emprunt à domicile.

Au sein des 1 635m² prévus, une surface de 220m² a donc été réservée à l'annexe de la bibliothèque municipale. Un espace commun d'exposition et d'animation de 175m² sera aménagé dans le patio central couvert d'une verrière, et qui permettra le passage d'une bibliothèque à l'autre.

Cette extension de la bibliothèque universitaire abritera aussi une médiathèque d'environ 125m². En effet l'université dans son projet "d'université téléportée" qui prévoit la production de documents pédagogiques multimédia de formation initiale ou continue, et la diffusion de produits réalisés ou regroupés à l'intérieur de l'université comme à l'extérieur, a décidé la création d'une médiathèque à vocation régionale, qui aura les missions suivantes :

- Répondre aux besoins des étudiants soucieux de compléter par des illustrations adéquates l'information dispensée plus traditionnellement.

- Aider à l'autoformation des auditeurs de formation continue

- Stocker et permettre la consultation de l'information diffusée par câble à l'intérieur de l'université et à l'extérieur, via le réseau câblé de la ville afin d'atteindre un plus large public pour les productions audiovisuelles à vocation générale ou culturelle.

Coût du projet d'extension	:	8 Millions F
Financement total	:	4 Millions F
dont	:	2,5 Millions F de la ville

VILLE
DE
SAINT-ÉTIENNE

SAINT-ÉTIENNE, le 10 janvier 1991
3, rue Lieutenant-Morin



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

B. P. 25

42001 SAINT-ÉTIENNE Cédex

Tél.: (77) 32.35.44

BIBLIOTHEQUES
COOPERATION LYON - ST ETIENNE

Avec la mise en service du nouveau système informatique des Bibliothèques Municipales de St Etienne un axe se dégage clairement pour une possible coopération entre les bibliothèques lyonnaises et stéphanoises.

Il s'agit en fait de mettre à profit l'identité des systèmes informatiques des bibliothèques de Lyon et St Etienne pour mettre en place un véritable réseau documentaire régional manifestant la complémentarité des deux cités en matière de culture et d'information.

1. Scénario

1.1. Téléconsultation de catalogues et prêts entre bibliothèques

Dans une première phase, à partir des terminaux répartis dans les bibliothèques de St Etienne et reliés à l'Unité Centrale GEAC (Loire-Informatique), il est possible de se connecter sur l'Unité Centrale GEAC Lyon et de consulter les catalogues des bibliothèques de Lyon comme si l'on s'y trouvait. La fonction de réservation des documents

pourrait également être disponible. Ces opérations sont totalement transparentes d'un point de vue technique.

Cela permet de mettre à la disposition du public de chacune des deux villes la totalité des ressources documentaires de chacun des deux réseaux municipaux de bibliothèques.

1.2. Catalogage et acquisitions partagés

Dans un deuxième temps, on peut envisager le partage de toutes les ressources techniques des bibliothèques et mettre en ligne les fichiers de travail (acquisitions et catalogage) des deux établissements. L'intérêt présenté est avant tout d'ordre patrimonial puisque peut ainsi s'élaborer une recension plus complète et plus rapide des collections de chaque bibliothèque. En ce qui concerne les fonds d'intérêt local ou régional, cela permet d'avoir une politique d'acquisition concertée et de renforcer les spécialisations géographiques ou thématiques des services documentaires ainsi reliés. En outre cela peut sensiblement atténuer la charge de travail liée au catalogage de la documentation régionale.

Là encore il ne s'agit que de l'interconnexion des deux systèmes GEAC.

1.3. Télétransmission de documents

Pour accélérer la communication des documents identifiés et localisés dans les bases de données GEAC, il est actuellement tout à fait envisageable de recourir à la télécopie pour les informations de faible volume. A terme, avec le développement des supports numériques de stockage, les banques d'images, le corpus numérisé de la Bibliothèque de France, le prêt inter bibliothèques sur le réseau Numéris, d'importantes quantités de données numérisées circuleront entre les bibliothèques et l'information concernée dans un établissement particulier deviendra immédiatement disponible pour tous ceux disposant des moyens techniques compatibles.

Il n'est donc pas inutile de commencer à doter dès maintenant de moyens de télécommunication évolués et puissants les bibliothèques susceptibles d'entrer dans les grands réseaux documentaires de l'avenir dont les préfigurations se mettent en place aujourd'hui.

2. Moyens à mettre en oeuvre

2.1. Connexion de deux systèmes GEAC

GEAC commercialise un logiciel, TRAX, qui permet l'interconnexion de deux systèmes GEAC différents permettant à n'importe quel terminal de l'un de se comporter comme un terminal de l'autre.

GEAC ne précise pas si ce logiciel exige une extension de la capacité de travail des machines ni n'indique les coûts d'installation et de formation.

2.2. Télécommunications

Relier les deux systèmes GEAC de Lyon et St Etienne n'exige pour les deux premiers niveaux d'application qu'une liaison par le réseau TRANSPAC.

Toutefois, dans la perspective de la télétransmission de documents il peut paraître opportun de relier de suite les deux établissements par une liaison NUMERIS créant ainsi une véritable autoroute pour les échanges documentaires entre Lyon et St Etienne.

2.3. Coûts prévisionnels

Logiciel TRAX : 50 000 F H.T.

Extension mémoire centrale : non précisée

Installation-formation : non précisée

Accès au réseau TRANSPAC : Tarifs France-Télécom

Liaison NUMERIS St Etienne-Lyon : Tarifs France-Télécom

3. Opportunité

3.1. Documentaire

Les services supplémentaires apportés aux publics stéphanois et lyonnais sont évidents (cf. 7)

3.2. Politique

Une pareille opération est un signe explicite de la volonté de coopération entre St Etienne et Lyon et s'inscrit résolument dans des perspectives d'avenir du fait de l'utilisation de technologies de pointe.

3.3. Médiatique

Pour la première fois en France deux bibliothèques de deux villes différentes travailleraient ensemble et seraient reliées par le réseau NUMERIS.

3.4. Stratégique

La mise en place d'un réseau reliant deux des plus grosses bibliothèques de la région Rhône-Alpes, cumulant potentiellement plus d'un million de références crée dans cette région un pôle documentaire fort qui sera nécessairement pris en compte dans la mise en place des relais régionaux de la Bibliothèque de France.

VILLE
DE
SAINT-ÉTIENNE

SAINT-ÉTIENNE.

3, rue Lieutenant-Morin le 26 février 1991



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

B. P. 25

42001 SAINT-ÉTIENNE Cédex

Tél. : (77) 32.35.44

FL/mcb - 91/78 -

Le Conservateur

à

Monsieur le Maire

Ville de Saint-Etienne.

14 MARS 1991, ACCUEIL DE LA BIBLIOTHEQUE DE FRANCE.

- Monsieur GATTEGNO, Délégué scientifique,
- Monsieur PERRIN, Responsable pôles associés.

1. OBJET DE LA VISITE :

Examen des projets et réalisations en matière de Bibliothèques à Saint-Etienne dans la perspective du choix des pôles associés de la Bibliothèque de France.

Messieurs GATTEGNO et PERRIN s'intéressent essentiellement à deux projets :

- le système de communication interactive (interne au nouveau bâtiment),
- le réseau d'informatique documentaire associant services municipaux et documentation universitaire.

A ce titre ils souhaitent rencontrer également Monsieur le Président de l'Université.

2. PROPOSITION DE PROGRAMME :

- 9h 48, arrivée à Chateaucieux,
- Visite du chantier à Tarentaize : le bâtiment,
- Démonstration au S.E.E.T. : l'électronique,
- Déjeuner (inviter le Président de l'Université),
- Les liens avec l'enseignement supérieur (éventuellement déplacement à la Bibliothèque Universitaire),
- Les fonds relatifs à la minéralogie.
- 18h 11, départ de Chateaucieux.

F. LARBRE

Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire

Direction du Livre et de la Lecture

Affaire suivie par :
Poste :
Réf. :

POLES ASSOCIES

1. Les grandes finalités auxquels répond le réseau des pôles associés.

- démultiplier en région l'élan que donnera la BdF au livre ;
- concrétiser localement une qualité de service qui devienne une norme ou un modèle pour l'ensemble des bibliothèques ;
- créer une chaîne de points forts qui soient les outils d'une amélioration générale de l'accès aux ressources documentaires.

2. Les caractéristiques du pôle associé : objectif et conditions.

a) l'ouverture à tous les publics dans la variété de leurs besoins. Conditions : niveau d'accueil dans les différents lieux et mise en place d'un réseau de ressources bibliographiques local (entre BM, BU et bibliothèques spécialisées), et éventuellement, régional.

b) le maillon fort dans une chaîne d'accès au document. Conditions : donner accès, par la numérisation, à une collection plus large que la sienne et, symétriquement, jouer le rôle de prêteur en avant-dernier recours dans l'environnement régional.

c) la participation à une politique nationale de collecte, signalement, conservation, restauration, et élimination des collections. Conditions : révision de la délégation de dépôt légal.

d) l'évolution vers une nouvelle forme de la bibliothèque publique, plus porteuse d'initiative culturelle autour du livre et de l'écrit. Conditions : élargissement au multimédia, politique d'exposition valorisant ses ressources propres et celles du réseau, liens locaux avec musées et centres documentaires.

3. Questions à traiter (à partir de ces objectifs). Et sans préjuger des questions qu'ajoutera la DPDU.

Les 2 premières sont plus lourdes que les 3 suivantes :

1. Le pôle documentaire régional.

Les deux configurations possibles de réseau : local (BM, BU, centres spécialisés) et régional en cascade (ville-centre, villes-relais, ex. Poitou-Charentes).

Les conditions techniques :

- l'harmonisation des logiciels ;
- l'interface des matériels ;
- la réserve de puissance de l'unité centrale, interrogeable de plusieurs lieux ;
- l'articulation avec le catalogue collectif national dont une des sources peut être les ensembles documentaires régionaux.

2. La transmission numérisée

- quels sont les critères de définition du corpus à numériser vus du pôle associé ?
- quelles sont les composantes de l'association numérisée ? Faut-il prévoir une association à 2, voire 3 étages ?
ex. scanner (pour numériser en région) ;
station active (pour traitement raffiné du texte transmis) ;
station de simple réception.

3. Les conditions d'accueil

Les infrastructures, les équipements, les moyens matériels.

4. Le dépôt légal

Quel partage des tâches ? Quel budget annuel de vacations délégué par la BN aux 19 dépositaires actuels ?

5. Les chaînes de prêt

- quelle collection pour le pôle associé ?
(à notre avis, généraliste) ;
- quelles conditions humaines et financières pour améliorer le prêt inter (Les BU peuvent nous apporter éléments précieux).

6. La conservation et le traitement des documents.

Faut-il créer ou encourager des structures régionales, multi-régionales ou nationales de traitement des documents ?

4. Procédure

Avancer vite, ne serait-ce que pour éviter aux projets actuellement en cours de partir dans des voies erronées.

1. Traiter d'abord, les questions techniques qui permettent:

- d'affiner le profil du pôle associé ;
- de disposer de fourchettes de coût ;
- de répondre à la question des étages différents d'association.

2. Envisager les points forts existants, l'état des équipements à partir d'une carte large d'une trentaine de villes. La Direction du Livre et de la Lecture prépare et mettra rapidement à disposition du groupe l'état de ces villes au regard des indicateurs qui nous intéressent.

3. Introduire des critères plus subjectifs comme les capacités de mobilisation et de contribution, la volonté politique.

4. Donner une cohérence à l'ensemble en fonction d'une répartition thématique et avec un souci d'aménagement culturel du territoire et d'équilibre régional.

VILLE
DE
SAINT-ÉTIENNE



SAINT-ÉTIENNE.

3, rue Lieutenant-Morin le 26 février 1991

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

B. P. 25

42001 SAINT-ÉTIENNE Cédex

Tél. : (77) 32.35.44

FL/mcb - 91/78 -

Le Conservateur

à

Monsieur le Maire

Ville de Saint-Etienne

14 MARS 1991, ACCUEIL DE
MESSIEURS GATTEGNO ET PERRIN : BIBLIOTHEQUE DE FRANCE.

MEMENTO.

- Subventions :
- La Bibliothèque de France ne subventionne pas directement les opérations de Bibliothèque dans les régions. Celles-ci sont subventionnées par les Ministères de la Culture et de l'Intérieur (9,7 MF et 0,8 MF pour l'informatique, 1 MF pour le mobilier):
 - Le rattachement d'une bibliothèque à la Bibliothèque de France comme pôle associé est susceptible d'apporter certaines aides à faire préciser.
- Tarentaize :
- Une Bibliothèque conçue comme un "bâtiment intelligent", la première en France, où toute la gestion du bâtiment est automatisée.
 - Inclut un "système de communication interactive" destiné à automatiser l'accès du public à la documentation audiovisuelle.

Réseau informatique des Bibliothèques :

- Saint-Etienne est la première ville en France où les bibliothèques et services de documentation municipaux et universitaires partagent le même système de gestion (G.E.A.C.).

Cela est dû à l'investissement constant de la Ville dans l'enseignement supérieur et à la volonté de traiter globalement la question de la documentation.

- Actuellement les Bibliothèques municipales de Saint-Etienne et de Lyon envisagent la mise en commun de leurs ressources documentaires à travers une interconnexion de leurs systèmes informatiques de gestion.

Minéralogie : - Les contacts pris avec l'Ecole des Mines et la Société de l'Industrie Minérale laissent penser que leurs bibliothèques pourraient être déposées à la nouvelle Bibliothèque Municipale de Saint-Etienne. Cet ensemble constituerait le principal pôle documentaire en province pour la minéralogie. S'il était correctement traité il serait susceptible d'intéresser la Bibliothèque de France.

F. LARBRE

30 Avril 1991

Monsieur le Ministre,

A la décision de construire une nouvelle bibliothèque municipale centrale, prise en 1987, s'est ajoutée la volonté de réaliser sur la ville de Saint-Etienne une mise en commun des ressources documentaires de toutes les bibliothèques stéphanoises, quels que soient leurs statuts administratifs.

Cette volonté s'est concrétisée dans l'acquisition par la Ville d'un système informatique de gestion de bibliothèques très performant, destiné à gérer l'activité des bibliothèques des établissements d'enseignements supérieur et celles des services culturels municipaux.

Tous ont bien saisi l'intérêt économique et documentaire de cette proposition et c'est ainsi qu'à l'automne, la bibliothèque de l'Université Jean Monnet, celle de l'Ecole d'Architecture et celle de l'Ecole de Commerce, viendront rejoindre le réseau des bibliothèques des services municipaux. (Bibliothèque Municipale, Musée d'Art Moderne, Conservatoire de Musique, Ecole des Beaux-Arts, Maison de la Culture et de la Communication). L'Ecole Nationale Supérieure des Mines tardera un peu à s'associer à cette opération mais nous sommes assurés qu'elle y viendra à son tour et d'ores et déjà, elle est prête à céder à la Ville ses collections anciennes.

J'ai appris par vos services que ce partage d'un même système informatique par des bibliothèques relevant d'administrations différentes était une première en France et c'est la raison pour laquelle je me permets de solliciter l'aide de vos services en vue d'accélérer la montée en puissance de notre catalogue collectif par une saisie rétrospective des fonds.

.../...

.../...

Comme vous le savez, la Ville de Saint-Etienne a eu ces dernières années une politique culturelle active et elle souhaite maintenant, à travers cette opération, mettre en valeur les fonds documentaires concernés par les établissements culturels municipaux et les établissements d'enseignement supérieur.

Poussant plus loin le souci de coopération entre les institutions documentaires, la Ville participe financièrement à l'extension de la bibliothèque de l'Université où une annexe de lecture publique sera incluse. En outre, dans l'intérêt de tous les partenaires du réseau informatique, elle étudie actuellement la possibilité d'interconnecter son système local de gestion de bibliothèques avec celui de la Ville de Lyon.

La Direction du Livre a suivi le projet de la nouvelle Bibliothèque Centrale qui sort de terre, mais c'est surtout sur cette opération d'informatisation que je souhaiterais retenir l'attention de vos services afin qu'ils puissent apporter aux sites stéphanois l'appoint de moyens témoignant de l'intérêt du Ministère de la Culture pour les initiatives stéphanoises.

Confiant dans votre aide, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

François DUBANCHET

Monsieur Jack LANG
Ministre de la Culture
rue de Valois
042 PARIS CEDEX 1

*Ministère de la Culture, de la Communication,
et des Grands Travaux*

Paris, le 28 mai 1991

Le Secrétaire d'Etat chargé des Grands Travaux

1) Larbu

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention sur votre souhait de voir l'ensemble des bibliothèques de la ville de Saint-Etienne collaborer avec l'Etablissement Public de la Bibliothèque de France.

Les premières réalisations de mise en réseau des institutions documentaires stéphanoises expriment votre volonté de moderniser les établissements de lecture, de recherche et d'information de votre commune. Vos préoccupations et vos efforts rencontrent ceux de l'Etablissement Public et de la Direction du Livre et de la Lecture pour constituer un réseau de bibliothèques de province associé à la Bibliothèque de France.

Dans le but d'apprécier les possibilités de faire bénéficier la ville de Saint-Etienne des études techniques et des mesures d'aide à l'informatisation du catalogue collectif local, j'ai demandé à l'Etablissement Public d'examiner, avec toute l'attention qu'il mérite, votre projet de réseau local.

Compte tenu des réalisations déjà acquises dans le domaine informatique, il appartiendra au comité de pilotage constitué par la Direction du Livre et de la Lecture et l'Etablissement Public, en liaison avec vos services, d'expertiser l'état des catalogues imprimés. De la même manière le comité analysera les fonds locaux et régionaux ainsi que les fonds spécialisés, notamment ceux de l'Ecole d'Architecture.

Au terme de ces études, le comité de pilotage pourra me proposer l'inscription de votre réseau local dans le programme d'aide à l'informatisation des bibliothèques associées à la Bibliothèque de France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma sincère considération.

Emile-J. Biasini

Emile-J. BIASINI

Monsieur Francois DUBANCHET
Sénateur
Maire de Saint-Etienne
Place de l'Hôtel de Ville
42000 SAINT-ETIENNE

GRILLE D'INTERVIEW

"La rationalisation est (...) une dérive délicate à contrecarrer. Car, au fond, n'est-elle pas à l'œuvre dans tout témoignage ? Un témoignage relate des faits, des sentiments, des actions, des réflexions, mais il est toujours déjà le produit d'une double construction : la sélection inhérente à la perception d'une situation au moment où elle se produit ; la sélection rétrospective de la mémoire (...)."

Cependant ...

"La subjectivité, la partialité du point de vue de chaque récitant, n'est pas un biais, un artefact, qu'il faudrait soustraire au discours pour en obtenir sa vérité. Elle est au contraire, au moins implicitement, l'expression d'une prise de position qui marque son engagement dans l'histoire réelle et donne un sens à son action."

— Philippe URFALINO - "Quatre voix pour un opéra" —

Cette grille d'interview ne constitue qu'un modèle indicatif mettant seulement en valeur le ton et la forme que nous avons souhaité donner à un certain nombre d'entretiens effectués à la bibliothèque municipale de Saint-Etienne.

Vers une sociologie de la décision — Première catégorie d'entretiens :

Avec le conservateur et ses adjoints à la bibliothèque.

Les origines :

— Quelle est la date à laquelle vous vous rappelez avoir vous-même parlé, ou entendu parlé pour la première fois d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment pour la BMC de Saint-Etienne ?

Qui vous en a parlé ? En quels termes ? Quelles étaient les circonstances ?

— Quelles ont été vos réflexions à cette occasion ? Aviez-vous une opinion précise sur ce sujet ? Laquelle ?

Veillez exposer votre positionnement personnel par rapport à ce projet. Dans quelle mesure y étiez-vous impliqué ? Quelle part de responsabilité avez-vous eu ?

Comment avez-vous été amené à considérer ce projet ? Que représentait-il pour vous ?

— Dans quel contexte cette proposition intervenait-elle ? Comment expliquez-vous que l'on ait conçu le projet au moment où on l'a fait ?

L'idée s'imposait-elle ? Pourquoi ? Était-elle très nette au départ ?

Quels étaient les objectifs prioritaires concernant ce projet de construction ?

— Avez-vous fait écho de cette proposition autour de vous ?

A qui, et en quelle occasion ?

L'idée a-t-elle suscité des réactions autour de vous ? Lesquelles ?

Le murissement :

— La proposition a-t-elle été immédiatement adoptée ? Pourquoi ? A-t-elle fait l'unanimité ?

Quelles sont les personnes qui ont soutenu le projet ? Comment ?

Le projet était-il l'objet de nombreuses discussions ? Qui étaient les intervenants ? Ces discussions étaient-elles formelles (visites, réunions...), ou informelles (bruits de couloir, allusions...) ? Sur quoi portaient-elles précisément ?

— Quand la décision de construire effectivement un bâtiment pour la bibliothèque centrale a-t-elle été officielle ?

Qui l'a officialisée ? Par qui les médias ont-ils été informés ?

— Une fois la décision prise, quelles ont été les premières préoccupations ?

Avec qui êtes-vous entré en contact avant que ne débute la programmation ? Quelles informations avez-vous échangé ?

L'état avancé :

— La budgétisation du projet a-t-elle constitué une étape importante ? Comment a-t-on procédé à l'évaluation ? Qui a-t-on consulté ?

Quelles ont été les démarches effectuées afin d'obtenir des subventions ? Qui les a faites ? Sur quelles bases ? Cela a-t-il été long ?

— Quand avez-vous rencontré l'architecte pour la première fois ? A quelle occasion était-ce, et de quoi a-t-il été question ?

Où en était alors le projet ? Combien de temps s'était écoulé depuis que la décision était prise ?

— Par qui les documents concernant la programmation ont-ils été conçus ? En quoi a consisté en ce domaine votre intervention ?

— Au cours des étapes de la programmation, quels ont été les problèmes rencontrés ? Comment ont-ils été résolus ? Ces différentes étapes ont-elles suscité des discussions ? Lesquelles ?

Avez-vous assisté régulièrement à des réunions sur le sujet ? Avec quelle fréquence ? Qui étaient les personnes présentes ? Quelle était la teneur des échanges ? Y-avait-il des points de désaccord, éventuellement des conflits ? Lesquels ?

— Quelles sont actuellement les activités que vous exercez en rapport avec le projet de construction et d'aménagement de la bibliothèque ? Qui rencontrez-vous ? Quelles sont vos préoccupations ? Comment voyez-vous l'avenir ?

Avec l'architecte :

— Lors de votre inscription au concours lancé par la Mairie en 1987 quelles ont été vos motivations ?

— Pourquoi avoir fait appel à Henning Larsen en tant qu'associé dans ce projet ? Quels sont les termes exacts de cette association ?

— Que représente la construction d'une bibliothèque publique à notre époque ?

— Quel intérêt revêt pour vous le projet de construction de la bibliothèque de Tarentaize ?

— Un projet de construction d'un bâtiment de bibliothèque implique-t-il une réflexion particulière ? Si oui, laquelle ?

— Quelles sont les lignes directrices du projet ? Dans quel esprit a-t-il été conçu ?

— En quelle mesure les contraintes dressées par le cahier des charges ont-elles influencé votre réflexion ?

— Quels ont été vos interlocuteurs après le résultat du concours ? Quels ont été vos différents interlocuteurs par la suite ?

— Quel type de modifications avez-vous été amené à faire sur votre projet initial ? Quelles en étaient les motifs ?

— Sur quels points particuliers ont porté les discussions ? Y a-t-il eu des points de désaccord ? Quelles ont été les grandes étapes du projet ? A-t-il évolué ?

— Quelles sont vos préoccupations actuelles à propos de ce projet ?

Vers une sociologie de la perception — Seconde catégorie d'entretiens :

Avec le personnel de la bibliothèque de Saint-Etienne, pour chaque secteur :

— Quelle a été votre réaction à l'annonce de la décision de construire un bâtiment pour la BMC de Saint-Etienne ? Vous attendiez-vous à cette nouvelle ? Pourquoi ?

— Quelles étaient vos attentes vis-à-vis d'un déménagement dans de nouveaux locaux? Quel intérêt revêt pour vous ce changement ?

Aviez-vous une opinion précise concernant l'aménagement du bâtiment, des suggestions ? En avez-vous fait part autour de vous ? A qui ? Comment cette opinion a-t-elle été accueillie ?

— Avez-vous participé à des discussions ou à des réunions sur ce thème ? A quel moment ? Quelles étaient les personnes présentes ?

Quel caractère revêtait ces discussions ? De quoi y était-il précisément question ?

Avez-vous été informé des caractéristiques du projet de départ et des objectifs poursuivis ?

Ces éléments ont-ils évolué par la suite ?

Quels événements marquants se sont produits ?

Dans le cadre de la bibliothèque elle-même, quels étaient en particulier les objectifs ?

— Au cours des étapes de la conception du bâtiment, l'ordonnancement des sections a-t-il été changé ? En quelle mesure ? Pourquoi ?

Votre section a-t-elle été déplacée ? Pour quelles raisons ? Avez-vous été consulté ?

Le projet dans son ensemble est-il conforme à vos attentes ? Ou du moins correspond-il aux informations qui vous ont été initialement transmises ? Quelles étaient ces informations ?

— Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'ouverture prochaine de la bibliothèque ?

Dans quel esprit doit avoir lieu l'inauguration ?

ANNEXE 2





Ville de Montréal

DONNÉES STATISTIQUES POUR L'ANNÉE 1990
SUR LE RÉSEAU DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MONTRÉAL
(mise à jour 03-05-91)

A. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

- 1. Année de fondation..... 1902
 - 2. Population desservie..... 1 015 420
-

B. CENTRES DE DISTRIBUTION

- 1. Nombre de bibliothèques.....27
 - a) Bibliothèque Centrale.....1
 - b) Bibliothèque Centrale-Annexe.....1
 - c) Cinémathèque.....1
 - d) Phonothèque.....1
 - e) Bibliothèques de quartier.....23
(dont 8 localisées dans les maisons de la culture
et une bibliothèque dans une station de métro).
- 2. Bibliobus..... 1
(19 arrêts)
- 3. Services extérieurs
 - a) Institutions desservies.....50
 - b) Biblio-Courrier: service de prêt par courrier offert
aux personnes retenues à la maison.
- 4. Biblioservice multilingue
 - a) Nombre de bibliothèques participantes
au Québec.....49
 - b) Nombre de bibliothèques participantes du réseau....16
(Bibliothèques de l'Acadie, Ahuntsic, Benny, Centrale (Adultes),
Côte-des-Neiges, Georges Vanier, Langelier, La Prevost, Marcier,
Métro McGill, Mile-End, Notre-Dame-de-Grâce, Petite Patrie, Rosemont,
Saint-Michel et Bibliobus.)

C. PERSONNEL DE LA BIBLIOTHEQUE.....446,5

(en équivalent temps plein)

- 1. Bibliothécaires..... 73,5
- 2. Bibliotechniciens..... 75,5
- 3. Employés de soutien.....297,5

D. BUDGET

- 1. Dépenses.....25 967 000 \$
 - a) Salaires.....15 472 000 \$
(incluant avantages sociaux)
 - b) Documents..... 3 409 400 \$
- livres.....2 597 800 \$
 - c) Autres dépenses..... 7 085 600 \$
- 2. Revenus.....25 967 000 \$
 - a) Contribution municipale....22 001 900 \$
 - b) Subvention provinciale..... 3 552 400 \$
 - c) Autres revenus..... 412 700 \$

E. ETAT DES COLLECTIONS

- 1. Inventaire des livres et brochures..... 2 427 586
 - a) Adultes..... 1 822 104
 - b) Enfants..... 605 482
- 2. Revues et journaux.....2 332 titres, 3 041 abonnements
 - a) collections courantes de revues: 2 199 titres, 3 838 abonnements
 - b) collections courantes de journaux: 132 titres, 203 abonnements
- 3. Publications officielles..... 291 058
- 4. Microdocuments (unités physiques)..... 229 295

5. Documents audiovisuels.....	170 341
a) cassettes audio.....	93 579
b) disques.....	20 475
c) disques compacts.....	2 000
d) livres-cassettes.....	3 556
e) films 16 mm.....	7 247
f) diapositives.....	35 428
g) vidéocassettes.....	6 864
h) cours de langues.....	1 192
6. Documents de diverses catégories.....	89 164

F. PRETS..... 3 839 134

1. Adultes.....	2 563 226
a) livres.....	1 944 065
b) périodiques.....	91 469
c) documents audiovisuels.....	509 398
d) livres pour les handicapés visuels.....	932
e) biblio-courrier.....	17 362
2. Enfants.....	1 275 908
a) livres.....	1 118 997
b) périodiques.....	74 912
c) documents audiovisuels.....	68 305
d) posters.....	13 694

G. USAGERS..... 139 521

(Inscriptions annuelles)

1. Adultes.....	100 675
2. Enfants.....	38 846



Service des activités culturelles
Division des bibliothèques

En 1902, les autorités municipales de Montréal adoptent un premier règlement concernant l'établissement d'une bibliothèque publique et gratuite. L'année suivante, principalement sous l'impulsion de la Chambre de commerce et de l'Association Saint-Jean-Baptiste, une bibliothèque scientifique et industrielle est mise sur pied, principalement pour répondre aux besoins des travailleurs.

Logée en premier lieu dans une petite pièce du Monument national rue Saint-Laurent, cette bibliothèque croît au point de nécessiter bientôt sa relocalisation dans l'édifice de l'École technique, rue Sherbrooke.

Une dizaine d'années plus tard, grâce à la ténacité de l'échevin Victor Morin et à ses appuis dans le public, la Ville de Montréal décide de consacrer près d'un demi million de dollars à la construction d'un édifice digne de loger la bibliothèque de la métropole du Canada.

Les travaux commencent en 1915 et la nouvelle bibliothèque est mise en service en 1917. Il s'agit de l'immeuble logeant l'actuelle bibliothèque centrale au 1210, rue Sherbrooke Est. Cet édifice de style Beaux-Arts est l'oeuvre de l'architecte Eugène Payette, auteur également de la Bibliothèque Saint-Sulpice, devenue en 1968 la Bibliothèque nationale du Québec. Ces deux édifices se révèlent aujourd'hui des acquis importants du patrimoine architectural de Montréal.

La mise en service de la nouvelle bibliothèque permet également de rendre disponible à la consultation au début des années 1920, une collection prestigieuse acquise dix années plus tôt par la Ville de Montréal, à savoir la bibliothèque personnelle du bibliophile québécois Philéas Gagnon. Cette collection est à l'époque et est encore aujourd'hui une des plus remarquables collections de Laurentiana au monde.

Malgré la crise économique et la seconde guerre mondiale, la Ville de Montréal songe dès 1944 à implanter des succursales de la Bibliothèque dans les différents quartiers. En 1945, on forme une commission pour étudier les possibilités d'expansion. À partir de 1947, on inaugure les premières bibliothèques de quartier, dans l'ordre: Shamrock, Ahuntsic, Workman, de Lorimier, Rosemont. La Bibliothèque fait déjà preuve à cette date d'innovation et de leadership, notamment dans les services destinés aux jeunes.

Depuis les débuts, neuf conservateurs se sont succédés à la direction de la Bibliothèque de la Ville de Montréal: Madame Éva Circé-Côté (1903-1909), Monsieur Lorenzo Prince (1909), Monsieur Frédéric Villeneuve (1909-1915), Monsieur Hector Garneau (1916-1930), Monsieur Félix Desrochers (1930-1932), Monsieur Aegidius Fauteux (1931-1941), Monsieur Léo-Paul Desrosiers (1941-1952), Monsieur Jules Bazin (1952-1974).

Avec la nomination à l'automne 1974 de Monsieur Jacques Panneton, la Ville de Montréal engage sa Bibliothèque dans une période de modernisation marquée par une réorganisation administrative, une augmentation substantielle des ressources humaines et financières, un réaménagement de la bibliothèque centrale selon le concept de départementalisation par sujets, un programme de construction et de rénovation d'immeubles pour de nouvelles bibliothèques de quartier (dont l'une à l'intérieur même d'une station de métro peut être considérée comme une première mondiale), l'accélération d'un programme de promotion et d'animation des bibliothèques, l'introduction de nouveaux services comme la télé référence et les services à domicile et en institutions pour personnes âgées ou handicapées.

Depuis 1980, la Ville de Montréal se dote progressivement d'un réseau de maisons de la culture dont les bibliothèques municipales constituent la base de l'infrastructure.

La Bibliothèque de la Ville de Montréal vit donc actuellement une phase importante de développement. Le futur s'annonce prometteur pour cette primordiale institution culturelle du plus grand centre français d'Amérique.

PROGRAMME D'AIDE A LA CONSTRUCTION ET A LA RENOVATION
Travaux subventionnés par
le Ministère des Affaires culturelles

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE MONTREAL - 1980 à 1988

ANNEE	BIBLIOTHEQUE	TRAVAUX	COUT TOTAL	SUBV.	%
1980-82	Maisonneuve	Rénovation	1 075 043	775 845	72,2
1981-82	Marie-Uguay	Agrand.-rénov.	1 809 519	1 132 968	62,6
1981-82	Le Prévost	Construction	1 013 000	652 450	64,4
1981-82	Métro McGill	Aménagement	105 269	66 136	62,8
1982-83	Mont-Royal	Rénovation	1 693 170	687 000	40,6
1982-83	Côte-des-Neiges	Construction	2 195 028	1 309 185	59,6
1982-83	N.D. de Grâce	Rénovation	1 811 047	534 750	29,5
1986-88	Frontenac*	Construction	7 000 000	2 333 901	33,3
			16 702 076	7 492 235	44,8
1988-89	Mercier*	Construction	8 300 000	- - -	

* Comprend les coûts de construction de la maison de la culture et de la bibliothèque.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MONTREAL
Evolution des superficies en m² disponibles
1978 - 1988

<u>Nom de la bibliothèque</u>	<u>1978</u>	<u>1988</u>
Centrale (A)+(J)+(Ann.)	4 760	5 320
Services audiovisuels	560	840
Centre de ressources documentaires	---	280
Administration et traitement documentaire	3 000	7 400
 <u>Région #1</u>		
Georges-Vanier (avant 1985: Workman)	570	530
Marie-Uguay (avant 1982: Monk)	570	1 060
Notre-Dame	880	880
Saint-Charles	620	620
Sous-total	2 640	3 090
 <u>Région #2</u>		
Benny	270	270
Côte-des-Neiges (avant 1983: Gatineau)	270	1 580
Notre-Dame-de-Grâce	---	1 060
Sous-total	540	2 910
 <u>Région #3</u>		
De l'Acadie	490	570
Ahuntsic	810	810
Salaberry	280	280
Sous-total	1 580	1 580
 <u>Région #4</u>		
Frontenac (avant 1988: Ste-Marie)	210	1 500
Hochelaga	630	630
Maisonnette	---	1 250
Sous-total	840	3 380

<u>Nom de la bibliothèque</u>	<u>1978</u>	<u>1988</u>
<u>Région #5</u>		
Langelier (avant 1979: Jumonville)	200	1 250
Mercier	---	1 820
Pointe-aux-Trembles	450	450
Sous-total	650	3 520
<u>Région #6</u>		
La Petite Patrie (avant 1984: De Lor.)	740	1 280
Rosemont	640	640
Sous-total	1 380	1 920
<u>Région #7</u>		
Saint-Michel	1 580	1 580
Sous-total	1 580	1 580
<u>Région #8</u>		
Le Prévost (avant 1983: Shamrock)	670	1 120
Sous-total	670	1 120
<u>Région #9</u>		
Métro McGill	---	260
Mile-End	---	1 170
Plateau Mont-Royal	---	790
Sous-total	---	2 220
GRAND TOTAL	18 200	35 240
Norme du ministère des Affaires culturelles (50m /1000 hab.)	49 260	49 260
% de la norme	36,9	71,5

ANNEXE II: Liste des emplacements du réseau de la BMM

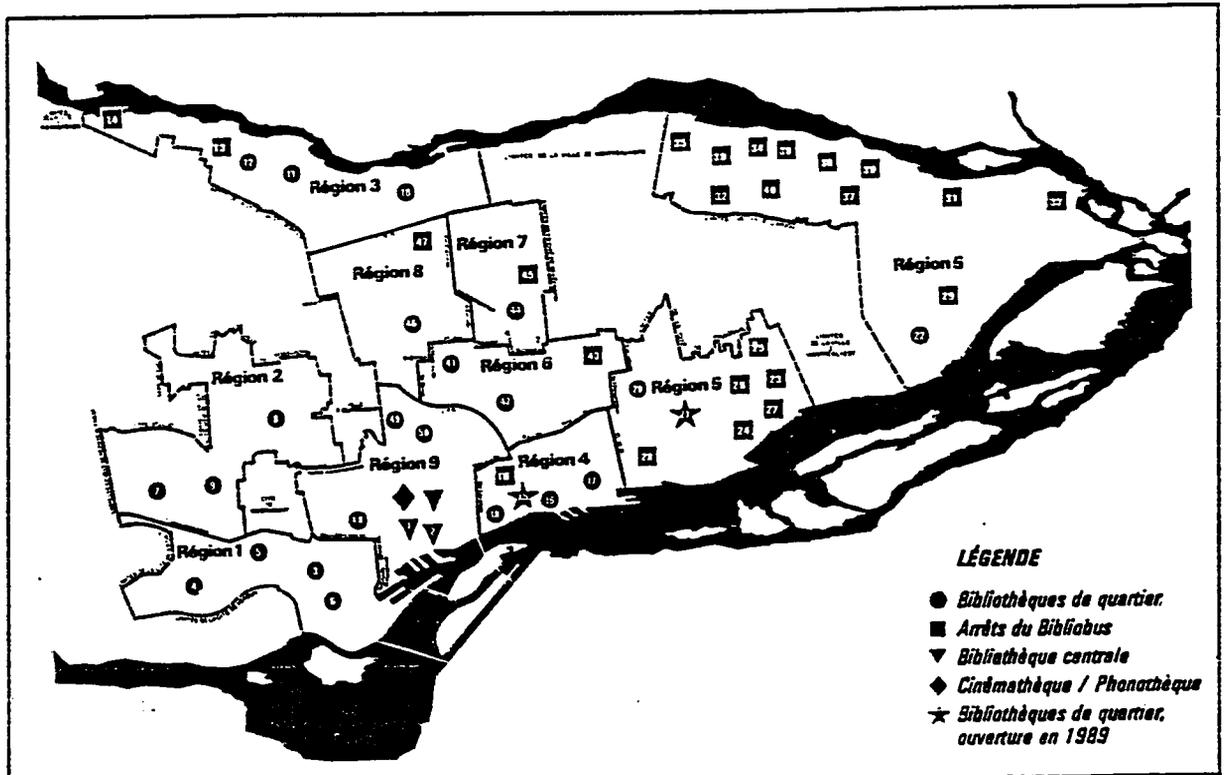


Figure 2 Réseau de la Bibliothèque municipale de Montréal

SERVICES ADMINISTRATIFS

5650 rue d'Iberville

Administration du Module de la planification et de l'expertise
Division des systèmes de gestion documentaire
Division de l'expertise documentaire
Division des services documentaires aux régions
Direction du traitement documentaire
 Section des acquisitions
 Section du catalogage et de l'analyse documentaire
 Section de la préparation matérielle
 Secteur des projets spéciaux
Collection ressource
Centre de ressources documentaires (C.R.D.)
Bibliobus (dépôt)
Services extérieurs
Biblioservice multilingue

PROGRAMME D'ARCHITECTURE - BIBLIOTHEQUE DE
POINTE-AUX-TREMBLES

Index

1.	Objectifs de la bibliothèque.....	p. 1
2.	Population.....	p. 1
3.	Considérations générales.....	p. 1-2
4.	Organisation spatiale des différentes aires d'activités et organisation de fonctionnement:	
	. Diagrammes relationnels.....	p. 4-5
	. Diagrammes globulaires organigramme de fonctionnement.....	p. 6-10
5.	Spécifications qualitatives	
5.1	Éclairage.....	p. 11-12
5.2	Chauffage et climatisation.....	p. 12
5.3	Revêtements de sol.....	p. 13
5.4	Résistance du plancher.....	p. 13
6.	Détermination des espaces	
6.1	Collections.....	p. 14
6.2	Places assises.....	p. 14
6.3	Aires spécialisées.....	p. 15
6.4	Espaces communs.....	p. 15
6.5	Aires de travail.....	p. 16

7.	Mobilier et équipement	
	Considérations générales.....	p. 17
7.1	Collections.....	p. 17-20
7.2	Places assises.....	p. 20-21
7.3	Aires spécialisées.....	p. 21-22
7.4	Espaces communs.....	p. 23
7.5	Aires de travail	
	. comptoir de prêt.....	p. 24
	. salle de travail.....	p. 24
	. magasin/entrepôt.....	p. 25
	. local de rangement de l'équipement audiovisuel..	p. 25
	. bureau du bibliothécaire.....	p. 25
	. postes de travail au public.....	p. 25
	. vestiaire du personnel.....	p. 26
	. débarcadère.....	p. 26
7.6	Mobilier divers.....	p. 26

Maison de la culture Ahuntsic
Ville de Montréal
Etudes Préparatoires
Index : B - 4458

Table des Matières

0.0	Résumé
1.0	Introduction
2.0	Analyse du site
2.1	Contexte urbain
2.2	Circulation
3.0	Evaluation du bâtiment existant
3.1	Architecture
3.2	Structure
3.3	Systèmes mécaniques et électriques
4.0	Réglementation
4.1	Zonage - Ville de Montréal
4.2	Code national du bâtiment du Canada
4.3	Autres réglementations
5.0	Programme
5.1	Profils
5.2	Organigrammes
5.3	Superficies
5.4	Description sommaire des locaux
5.5	Description sommaire des systèmes électro-mécaniques
5.6	Devis préliminaire : structure
6.0	Accès Véhiculaire
6.1	Stationnement
6.2	Aires de déchargement

Maison de la culture Ahuntsic
Ville de Montréal
Etudes préparatoires
Index : B - 4458 - 1

Avril 1991

- 7.0 Aménagement extérieur
 - 7.1 Développement du site
 - 7.2 Relation avec le parc Ahuntsic

- 8.0 Etude de scénarios
 - 8.1 Evaluation des scénarios possibles
 - 8.2 Développement des options
 - 8.3 Volumetrie

- 9.0 Estimation des coûts
 - 9.1 Construction
 - 9.2 Réalisation du projet

- 10.0 Echéanciers

- 11.0 Conclusion
 - 11.1 Avis
 - 11.2 Recommandations
 - 11.3 Procédures de l'offre de service

- 12.0 Addenda (copie annexe)
Documents de référence

..... -- -- culture Ahuntsic
Ville de Montréal
Etudes préparatoires
Index : B - 4458

Avril 1991

0.0 Résumé

La ville de Montréal propose une nouvelle Maison de la culture pour le quartier d'Ahuntsic, au coin sud-ouest du Parc Ahuntsic à l'intersection des rues: Fleury et Lajeunesse.

Cette nouvelle maison de la culture propose de regrouper non seulement les fonctions de spectacle et d'exposition de la diffusion culturelle, et de la bibliothèque, mais aussi les trois entités administratives suivantes desservant la région:

- Bureau Accès de Montréal (BAM)
- Bureau régional No.3 Services des loisirs et de développement communautaire
- Bureaux des conseillers

La juxtaposition des ces fonctions de la maison de la culture permettront l'émergence de la "future maison du citoyen."

En résumé, cette étude établit les données suivantes:

- Besoins bruts totaux identifiés au programme : 6700 m²
- Superficie totale du bâtiment existant : 5378 m²
- Superficie totale des terrains disponibles : 4148 m²
- Etat du bâtiment existant : seul la structure en béton est à conserver
- Stationnement prévu : 24 automobiles (extérieur ou partiellement intérieur)
- Présentation des 3 options :

Suite à l'évaluation initiale de divers scénarios, 3 options ont été développées:

- Option 1 : - agrandissement et modifications importantes du bâtiment existant
- Option 2 : - agrandissement plus importants et modifications moins importantes du bâtiment existant
- modification de la ruelle existante
- Option 3 : - démolition complète de l'édifice existant
- nouvelle construction

1.0 Introduction
1.1 Raison d'être du projet

La synthèse des enjeux d'aménagement et de développement* pour l'arrondissement Ahuntsic/Cartierville préparé par la ville en janvier 1990, identifia en vue de sa démographie croissante, un nombre restreint de salles de cinéma et de spectacles et relativement peu d'équipements culturels et communautaires. De plus, en raison de la rareté des terrains vacants, la question de leur développement devient critique.

A l'intérieur du cadre d'aménagement de l'arrondissement, la ville a acquis en 1985, un bâtiment abandonné situé au coin des rues Fleury et Lajeunesse face au Parc Ahuntsic. En 1990, le comité exécutif a décidé d'y loger la future Maison de la culture d'Ahuntsic.

Cette nouvelle Maison de la culture, vient s'ajouter à celles déjà existantes à travers la ville dans les différents quartiers (Côte des Neiges, Mont Royal, Notre Dame de Grâce, Mercier, Frontenac). Ceci confirme d'avantage l'intention de l'administration municipale de décentraliser et de renforcer le "coeur" des quartiers.

La Maison de la culture d'Ahuntsic, non seulement, viendra combler le manque d'équipements culturels dans la communauté, mais aussi rehaussera la qualité de la bibliothèque de quartier (présentement sur Henri Bourrassa).

De par sa situation centrale, par rapport à une population visée d'environ 80,000 habitants, la proximité au métro Henri Bourrassa, la contiguïté au Parc Ahuntsic, ainsi que le potentiel des bénéfices économiques d'un bâtiment existant, rendent le choix de ce site non seulement valable, mais il offre un potentiel de développement très intéressant.

1.2 Les objectifs de l'étude préparatoire

Les objectifs de cette étude préliminaire sont d'évaluer la faisabilité d'aménager une Maison de la culture sur le site choisi par la ville.

Nous avons procédé systématiquement par étapes pour déterminer les différents paramètres qui affectent le projet et avons fait les recommandations nécessaires pour son développement. Les divers aspects qui sont étudiés s'étendent des caractéristiques physiques du site (condition existante, circulation), aux restrictions légales (zonage, codes), à la définition des besoins des occupants. Finalement nous proposons quelques scénarios avec les estimés de coûts correspondants pour établir la faisabilité du projet.

* (Publié par la Ville de Montréal, Service de l'habitation et du développement urbain, Bureau du plan d'urbanisme, 1^{er} trimestre 1990.)

Maison de la culture Ahuntsic
Ville de Montréal
Etudes préparatoires
Index : B - 4458

Avril 1991

- 1.0 Introduction
- 1.2 Les objectifs de l'étude préparatoire

Cette étude servira de guide:

- au développeur du projet : la ville (pour définir ses objectifs, budgets et échéancier)
- aux occupants du bâtiment
- à la population du quartier,
- aux futurs professionnels retenus dans l'éventualité de la réalisation du projet.

Maison de la culture Ahuntsic
Ville de Montréal
Etudes préparatoires
Index : B - 4458

Avril 1991

5.0 Programme
5.1 Profils

Tel qu'illustré par l'organigramme fonctionnel de la section 5.2, ce site réunira des fonctions culturelles ainsi que des fonctions administratives de la ville accessibles aux citoyens de l'arrondissement.

Les différentes fonctions ont été regroupées en huit catégories:

1. Bibliothèque
2. Diffusion culturelle
3. Espaces communs à la maison de la culture
4. Bureau Accès Montréal
5. Bureau Régional No.3 (Service des loisirs et du développement communautaire)
6. Bureaux des conseillers
7. Espaces communs aux fonctions administratives
8. Aires de services

Les objectifs de chacun de ces groupes se résument ainsi:

1. Bibliothèque

Ce projet permettra aux résidents d'Ahuntsic d'avoir une bibliothèque rénovée et améliorée comparable aux autres bibliothèques de la Ville et orientée d'avantage vers le développement culturel et informationnel global.

- Des aires distinctes sont prévues pour les adultes et les enfants. Une des aires devra être située au rez-de-chaussée.
- Les locaux permettront l'aménagement d'aires de lecture, d'étude, de détente, d'écoute, d'animation et de visionnement.
- La bibliothèque devra être facilement repérée de l'extérieur: prévoir un accès visuel suffisant.
- Collections prévues pour les adultes : 48,000 documents,
pour les jeunes : 22,000 documents
- Fréquence normale de visiteurs par jour: 50 usagers adultes
40 usagers jeunes
- Périodes d'utilisation: de septembre à juin
6 jours par semaine
12 heures par jour (généralement l'après-midi)
juillet et août
5 jours par semaine
12 heures par jour (généralement l'après-midi)
- Nombre maximal d'employés (en même temps): 10 à 20 personnes

Maison de la culture Ahuntsic
Ville de Montréal
Etudes préparatoires
Index : B - 4458

Avril 1991

8.0 Etude des scénarios

8.1 Analyse des scénarios possibles

8.1.1 Description

Après avoir étudié les caractéristiques du site et les besoins du programme, plusieurs stratégies peuvent être considérées pour ce projet. Elles sont présentées de façon schématique sur la page suivante et se résument ainsi:

Scénario A

Les superficies actuelles du bâtiment existant (même avec le 3^e niveau complété) ne satisfont pas complètement le programme.

Cependant la maison de la culture uniquement (diffusion culturelle + bibliothèque) pourrait être aménagéé dans le bâtiment actuel. (sans les fonctions administratives) La démolition d'une portion importante du bâtiment serait requise pour loger le volume de l'auditorium.

Le programme désiré n'étant pas satisfait, ce scénario a été rejeté et ne mérita pas d'avantage de développement lors de cette étude.

Scénario B

Le zonage permettant un maximum de 4 étages (44 pieds) implique que le bâtiment pourrait être augmenté d'un étage. Bien que les besoins en superficies seraient satisfaits, les désavantages suivants se présentent:

- modification d'une portion importante de la structure pour loger le volume de l'auditorium
- aire de plancher restreint, ce qui impliquerait que les fonctions principales ne pourraient être placées sur un même niveau (exemple: bibliothèque, diffusion culturelle)
- les fonctions administratives seraient moins "accessibles" au public

Pour ces raisons ce scénario à été abandoné.

Scénario C

Pour satisfaire les besoins de superficies du programme une addition sur le terrain vacant au nord du site est proposé. L'auditorium y serait installé pour les raisons suivants:

8.0 Etude des scénarios
8.1 Analyse des scénarios possibles

Scénario C (suite)

- ses caractéristiques spéciales de volume
- hauteur requise par la scène est mieux compensée par le niveau plus bas du sol à cet endroit
- interventions minimisées au bâtiment existant

Cependant les aires de plancher restent restrictifs pour satisfaire les relations fonctionnelles du programme. Pour cette raison ce scénario a été abandonné.

Scénario D

Ce scénario est similaire au Scénario C, mais propose en plus un agrandissement de la partie au Sud du bâtiment existant. Ceci nous permet d'augmenter les aires de plancher aux deux premiers niveaux pour satisfaire les relations fonctionnelles du programme.

Ce scénario a été retenu et développé selon deux options illustrées dans le chapitre 8.2. : Option 1 et Option 2

Scénario E

Ce scénario propose de développer un pavillon indépendant sur le terrain non-construit faisant face à la rue Berri. La dimension de ce terrain permettrait l'implantation de l'auditorium.

Ce scénario engendre les difficultés suivantes:

- Problèmes d'adjacence des différentes fonctions tel que décrit au programme
- Le terrain non-construit localisé sur la rue Lajeunesse servirait probablement de stationnement en surface. Cette fonction n'est aucunement souhaitable devant le parc.
- Nécessité de duplication des services pour deux bâtiments séparés

Pour ces raisons, ce scénario a été abandonné.

Maison de la culture Ahuntsic
Ville de Montréal
Etudes préparatoires
Index : B - 4458

Avril 1991

- 8.0 Etude des scénarios
- 8.1 Analyse des scénarios possibles

Scénario F

Le scénario le plus "radical" prévoit de démolir le bâtiment existant et de reconstruire à neuf. A première vue les besoins fonctionnelles seraient accommodés avec plus de facilité, bien que le site proposé est relativement restrictif. Cependant, il faut évaluer les coûts d'une telle solution.

Cette stratégie est considéré par l'Option 3 que nous avons évalué selon un coût au M².

11.0 Conclusion

11.1 Avis

Les études de développement des options 1 et 2 du chapitre 8 ont démontré que la structure existante du bâtiment pourrait être "recyclée" pour accommoder le programme prévu pour la maison de la culture de façon satisfaisante.

Etant donné :

- l'économie de recycler la structure existante,
- la nature restrictive du site qui serait recouvert à pleine capacité pour pouvoir accommoder les besoins du programme,
- et les opportunités de design et d'expressions architecturales présentes même en retenant la structure existante,

L'Option 3, de démolir et de reconstruire à neuf le bâtiment, n'est pas méritée.

Ceci établi, on recommande de développer le projet en suivant les principes adoptés par les options 1 ou 2.

L'Option 2 est préférable en ce qu'elle permet de :

- consolider la bibliothèque (des adultes et des jeunes) sur un même niveau, près du niveau du sol (niveau 1)
- localiser les deux studios sur un même niveau
- d'assurer la hauteur requise pour les deux studios (satisfait dans l'Option 1 seulement pour le studio 1)
- fournir un aire de déchargement intérieur (n'obstruant pas la ruelle durant les livraisons)

Cependant cette deuxième option exige la déviation de la ruelle, ainsi qu'un agrandissement plus important aux deux premiers niveaux, donc un coût plus élevé, pour satisfaire les adjacences du programme de façon idéal.

L'Option 1 a pour avantage une résolution compacte sur le site.

Maison de la culture Ahuntsic
 Ville de Montréal
 Etudes préparatoires
 Index : B - 4458

Avril 1991

9.0 Estimation des coûts
 9.1 Construction

9.1.1. Résumé des coûts des 3 options étudiées:

Option 1: Agrandissement au sud et au nord:
 modifications au bâtiment existant
 (voir estimés détaillés): \$6,181,833

Bâtiment de 6710 m²

(prix unitaire moyen de \$920/m²)

Option 2: Agrandissement au sud et au nord,
 (détournement de la ruelle)
 (voir estimés détaillés);

Bâtiment de 6780 m²: \$6,319,000

Stationnement intérieur 400 m²: \$ 175,082

(prix unitaire moyen: Total \$6,494,082
 \$932/m² programme
 \$302/m² stationnement)

Option 3: Démolition et reconstruction totale : \$7,377,000
 Bâtiment de 6704m² (programme)

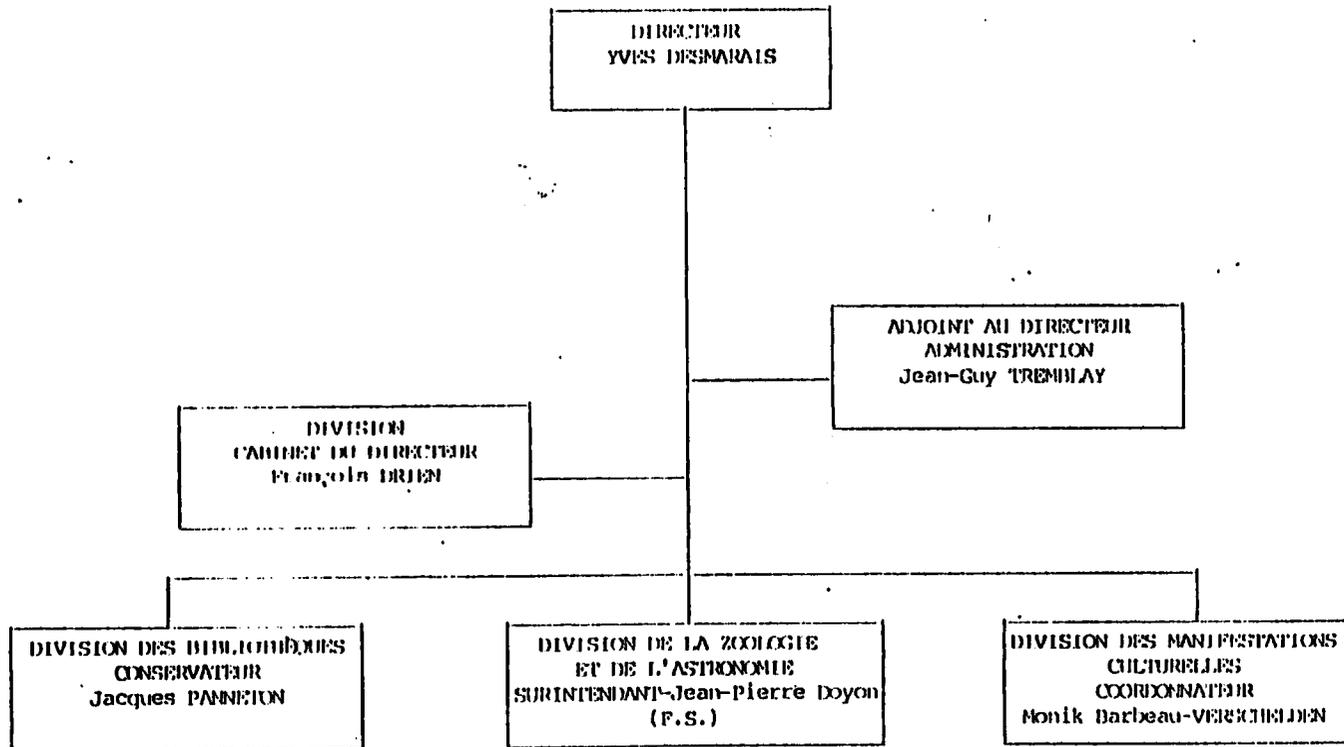
(prix unitaire \$1100/m²)

Notes:

- Exclus tous équipements spéciaux (scène, audio-visuel)
- Mobilier intégré et rayonnages de bibliothèque inclus
- Basé sur prix unitaire juin 1991
- comprend structure, mécanique, et électrique
- inclus TPS (fédéral)

SERVICE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Budget 1986 - 310 permanents
40 cols bleus
12 contractuels
129.1 auxiliaires
(226,533 h.)



DIVISION DES BIBLIOTHÈQUES
CONSERVATEUR - J. PANNETON

30 - 02
ADMINISTRATION

30 - 10
SECTION SERVICE
AUX ENFANTS
H. CHARBONNEAU

30 - 01
CONSERVATEUR-ADJOINT
J. AIRD

30 - 09
SECTION DÉVELOPPEMENT
DES COLLECTIONS

30 - 11
SECTION SERVICES
AUDIO-VISUELS
L. DOURASSA

30 - 20
SECTION
BIBLIOTHÈQUE CENTRALE
C. CAPELLI

30 - 35
SECTION
SUCCURSALE
A. CASTONGUAY

30 -
SECTION SERVICES
TECHNIQUES
H. ROUSSEL

cinémathèque

sonothèque

30 - 21
référence géné-
rale et prêt
30-27 ANNEXE

30 - 22
humanité

30 - 23
sciences
sociales

30 - 91
acquisitions

30 - 93
catalogue

30 - 24
science et
technologie

30 - 25
salle
Gagnon

30 - 26
néo-québécois

30 - 95
préparation
matérielle

30 - 97
collections
communes

25 - 30
SERVICES
EXTÉRIEURS

30 - 41
DISTRICT
CENTRE

30 - 51
DISTRICT
EST

30 - 61
DISTRICT
OUEST

30 - 81
DISTRICT
NORD

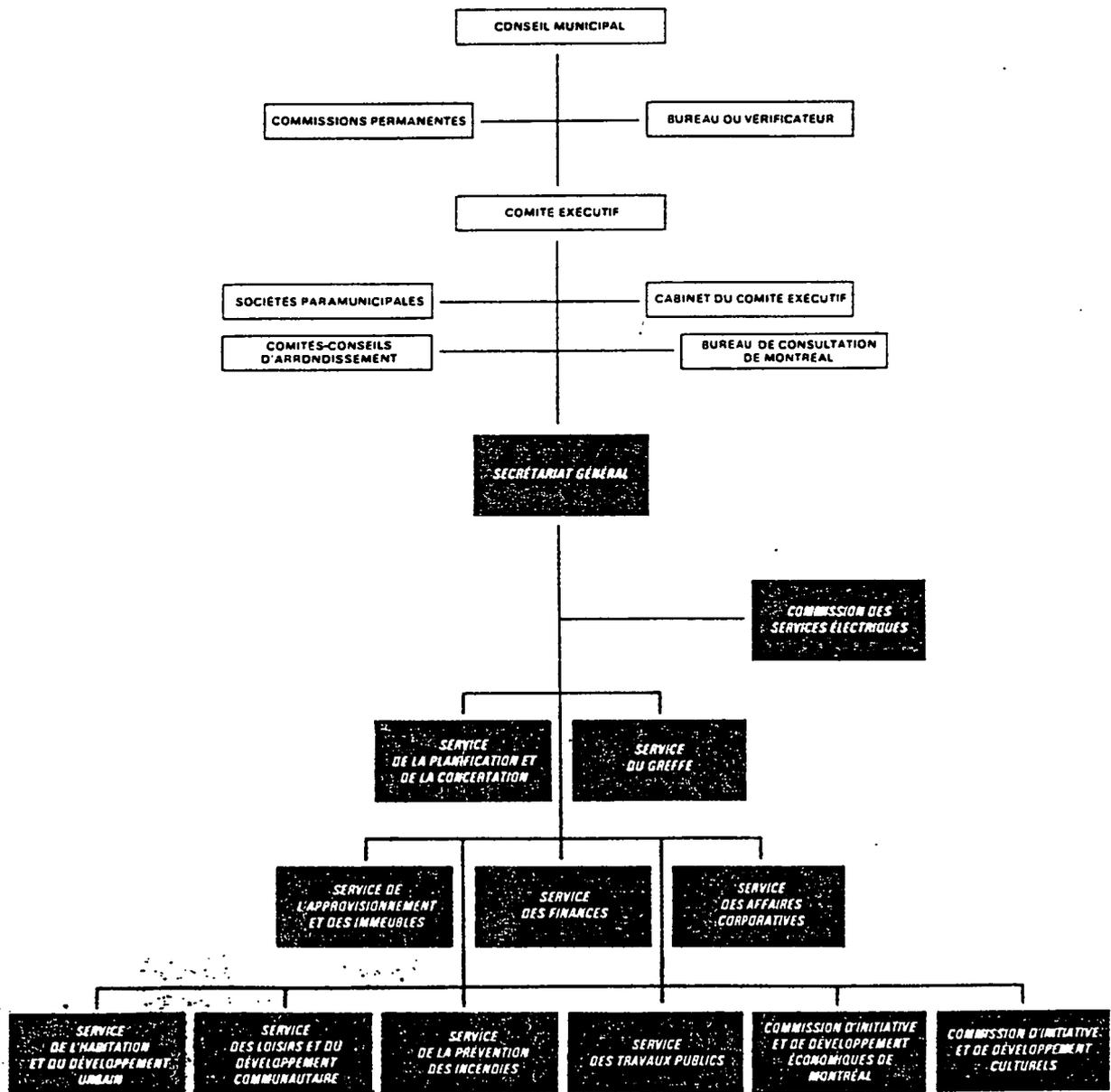
Bibliothèque	30 - 39
Centrale-enfants	30 - 42
Sainte-Marie	30 - 41
Mont-Royal	30 - 47
Métro McGill	30 - 49
Millie Eyal	30 - 53

Bochella-Jean-enf.	30 - 44
Rosemont	30 - 46
Maltraverse	30 - 50
Langelier	30 - 52
P.A.T.	30 - 54

Marie Guyay	30 - 62
Notre-Dame	30 - 63
Saint-Charles	30 - 64
Workman	30 - 65
C.D.N. 30-66 N.D.G.	30-67
Benny	30 - 72

de Lorimier	30 - 45
Ahuntsic	30 - 63
Acadie	30 - 82
Le Prévoist	30 - 84
Salaberry	30 - 85
Saint-Michel	30 - 86

STRUCTURE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE (1988)



SERVICE DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Service des loisirs et du développement communautaire
Directeur
Jean-Vianney Jutras

: Développement stratégique : des bibliothèques
: Assistant-directeur et : bibliothécaire en chef de la Ville:
: Jacques Panneton

Module de la planification et de l'expertise
Assistant-directeur
Gilles Morel

Module du développement communautaire et de la qualité de service
Assistante-directrice
Nicole Boily

Module de l'administration et des services
Assistant-directeur
Réjean Dionne

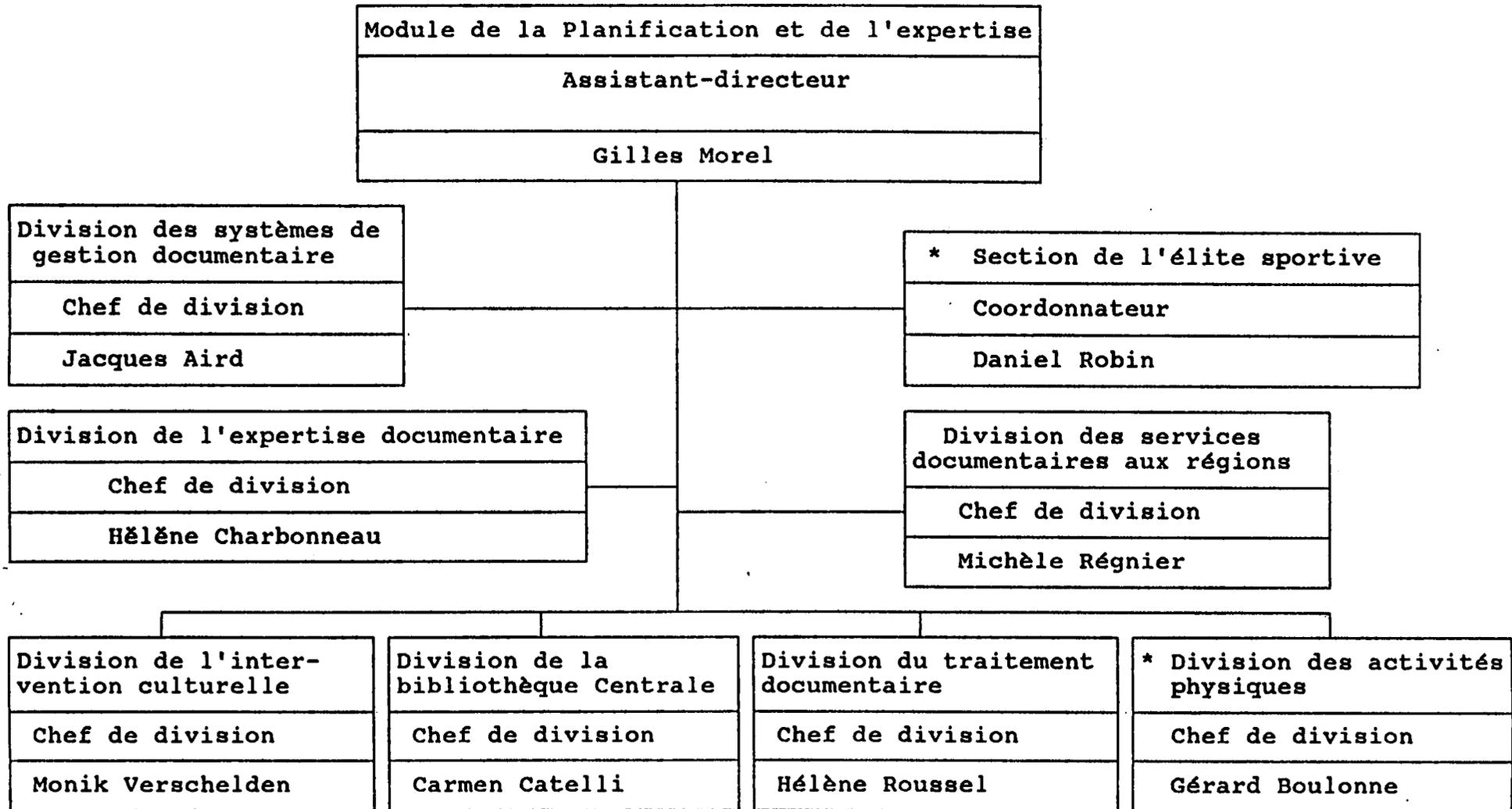
Module des services régionaux
Assistant-directeur
Stella Guy

Module de l'aide sociale
Assistant-directeur
Marcel Lemoine

Module des parcs de l'horticulture et des sciences
Assistant-directeur
Pierre Bourque

MODULE DE LA PLANIFICATION ET DE L'EXPERTISE

(Direction professionnelle de la Bibliothèque municipale de Montréal, sauf ceux marqués d'un *)



SERVICE DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Mission générale du Service

En vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de Montréal, planifier et mettre en oeuvre, dans les quartiers, dans les régions et sur l'ensemble du territoire de la Ville, un ensemble de politiques et de programmes d'activités physiques, culturelles, scientifiques, communautaires, environnementales, documentaires et sociales; gérer des programmes gouvernementaux de sécurité du revenu ainsi que divers programmes locaux (hébergement, garderies, itinérants, etc.).

Assurer l'aménagement et la conservation du patrimoine vert ainsi que le soutien horticole en conformité aux politiques municipales.

Établir les stratégies de concertation et de consultation avec les services municipaux, les citoyens et les organismes du milieu, en vue de répondre aux besoins exprimés.

Concevoir des programmes d'activités adaptées aux besoins de participation de la population.

Gérer un ensemble de ressources et d'installations polyvalentes et spécialisées pour la mise en oeuvre de politiques et de programmes, notamment le Jardin botanique et la Bibliothèque municipale, les Maisons de la culture, le Planétarium, l'Aquarium et le Jardin zoologique, les arénas, piscines, centres de loisirs et communautaires, centres et terrains sportifs.

Soutenir les efforts de regroupement des bénévoles et d'associations du milieu en vue de maximiser l'utilisation des ressources mises à leur disposition.

MODULE DE LA PLANIFICATION ET DE L'EXPERTISE

MISSION:

Assurer l'orientation générale et le développement de programmes, d'activités et de services de qualité dans les domaines des bibliothèques, de l'intervention cluturale, des activités physiques et du sport d'élite. À cet effet, exercer l'autorité fonctionnelle sur les politiques, programmes, normes et méthodes relatifs à ces domaines d'activités, et offrir un soutien professionnel et technique aux régions administratives. Assurer les liens avec les organismes municipaux, métropolitains, provinciaux et nationaux, avec les fédérations et les associations à caractère culturel et sportif. De plus, assumer la gestion des ressources et services à caractère métropolitain dans les domaines de compétence susmentionnés.

Dans le domaine des bibliothèques en particulier, rassembler avec objectivité et rendre disponible à tous, sans discrimination, une documentation variée constituée de livres, brochures, périodiques, autres imprimés, banques de données, films, vidéo-cassettes, enregistrements sonores et autres; organiser cette documentation de manière systématique pour assurer son accessibilité intellectuelle; stimuler et faciliter l'utilisation de cette documentation par l'apport d'un personnel qualifié, de services d'interprétation des collections, d'animation et de mise en valeur des ressources documentaires, le tout dans le but de rencontrer les besoins d'information, d'éducation, de culture et de loisir intellectuel des citoyens et citoyennes montréalais, individuellement ou par groupes. Pour ce faire, exercer sur les régions administratives toute l'autorité fonctionnelle requise pour assurer l'équilibre et l'intégrité des ressources documentaires, des services documentaires et des systèmes d'information et de gestion documentaire.

DIVISION DE L'EXPERTISE DOCUMENTAIRE

MISSION:

Recommander aux gestionnaires du module des politiques, des normes et des programmes de développement des ressources et des services documentaires, de développement des ressources humaines en bibliothèque et de développement des habiletés requises par les membres du personnel des bibliothèques, le tout dans le but d'assurer la bonne orientation des actions du module en ce qui concerne les services documentaires destinés aux enfants, aux adultes et aux clientèles particulières; recommander la mise en place de mécanismes appropriés à un bon contrôle de la qualité.

DIVISION DES SERVICES DOCUMENTAIRES AUX REGIONS

MISSION:

Exercer sur les bibliothèques de quartier l'autorité fonctionnelle du Module en vue d'y assurer l'équilibre et l'intégrité des ressources et des services documentaires de même que des systèmes d'information et de gestion documentaire.

Assurer la gestion de l'unité des Services extérieurs. Assurer le développement des services documentaires destinés à des clientèles particulières (usagers à domicile ou en institutions, centres hospitaliers et autres).

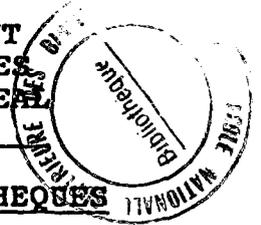
Assurer la gestion du service de Bibliobus.

AUTOMATISATION DE LA BMM: RENCONTRES AVEC LE PERSONNEL

OBJECTIFS

1. Transmettre une information de base structurée et uniforme à tous les membres du personnel au sujet de l'informatisation.
2. Répondre aux questions du personnel relatives au projet ou à ses implications.
3. Créer un climat de confiance propice à une adaptation sereine du personnel aux nouvelles structures de travail suscitées par l'informatisation.
4. Enregistrer les suggestions et commentaires, de même que les inquiétudes exprimées par le personnel, s'il y a lieu.
5. Jeter les bases de liens informatifs et d'échange durables entre le personnel et les responsables de l'automatisation.
6. Evaluer les connaissances générales ainsi que la réceptivité du personnel face à l'automatisation de façon à permettre l'établissement de profils de formation adaptés.

THEMES QUE LA COMMISSION PERMANENTE DU DEVELOPPEMENT
CULTUREL ENTEND ABORDER LORS DES ASSEMBLEES PUBLIQUES
SUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE MONTREAL



1. LES RELATIONS AVEC LES AUTRES RESEADX DE BIBLIOTHEQUES
SUR LE TERRITOIRE DE MONTREAL.

Différentes bibliothèques coexistent sur le territoire montréalais que ce soient celles du milieu public, universitaire, collégial, privé ou d'agences gouvernementales. Chacune possède une mission spécifique, son bassin de clientèle ainsi que ses propres ressources documentaires.

Consciente de cette réalité, la Commission aimerait connaître les différentes missions assumées par ces bibliothèques. Quel rapprochement peut être fait entre celles-ci et la mission du réseau des bibliothèques municipales de Montréal qui permettrait de préciser et revaloriser les rôles respectifs? De quelle façon s'établit la complémentarité entre elles et notre réseau de bibliothèques municipales lorsqu'il s'agit, par exemple, d'offrir des services à une clientèle spécialisée ou d'effectuer des recherches documentaires pour les entreprises, etc.? Sur quelle base les liens sont-ils créés et maintenus entre les différents réseaux?

Comment les autres bibliothèques perçoivent et conçoivent le partenariat avec le réseau des bibliothèques municipales de Montréal quand il s'agit d'offrir des services à la population comme le prêt inter-bibliothèques, la disponibilité des ressources documentaires, la demande de renseignements bibliographiques, etc.

2. LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES (Niveau primaire
et secondaire).

La Bibliothèque municipale de Montréal possède une importante collection pour les jeunes. Différentes activités de loisirs et d'animation sont offertes en vue de les initier et de les inciter à utiliser les ressources du réseau des bibliothèques municipales.

La Commission est intéressée à apprendre de quelle manière le milieu scolaire utilise les services de la Bibliothèque municipale? Quels sont les besoins, en terme de ressources documentaires et audiovisuelles, auxquels répond le réseau des bibliothèques municipales (ex: ouvrages de collection, dictionnaires, document de référence, cassettes, films, etc.)?